



Master 2 Gestion des Risques en Finance et Assurance

Le niveau de préparation des assureurs à Solvabilité II et la réponse progicielle du marché

Par Mademoiselle MAME DIARRA GUEYE

Master 2 gestion des risques en assurance et en finance

Sous la direction du professeur Monsieur JEAN LUC PRIGENT

Session d'octobre 2007

L'Université de Paris-X et L'université de Cergy-Pontoise, n'entendent donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur

Mes remerciements à

Monsieur Jean François Taieb, mon maître de stage et associé LMC

Mme Dominique Rammant, Secrétaire Pédagogique

Fayçal SMIR, stagiaire et compagnon de travail

Et toute l'équipe de **Les Matinaux Consultants**

Sommaire

I.	Introduction.....	7
II.	Présentation de l'entreprise d'accueil.....	8
	1) La Société.....	8
	2) Le Métier	8
	a) Direction opérationnelle et Management de Transition	8
	b) l'organisation	8
	c) La mise en place de nouveaux systèmes d'information ou la refonte complète de systèmes existants	9
	d) Pilotage d'un Centre de Compétence interne.....	9
	3) Les références de leurs Intervenants	10
III.	Objet du stage et contexte.....	12
	1) Poste Occupe	12
	2) Responsabilités Exercées	12
	a) La Rédaction du questionnaire des assureurs	12
	b) Rédaction du questionnaire éditeur	14
	c) Envoi du questionnaire aux assureurs	16
	d) Construction du fichier Excel pour le recueil des données	16
	e) Relances téléphoniques	18
	f) Analyse et dépouillement des réponses	18
	g) Dossier de restitution	19
IV.	Contexte de l'étude et revue de littérature	19
	1) Solvabilité I	19
	a) Résumé de Solvabilité I	19
	b) Quelques critiques sur Solvabilité I.....	19
	2) Solvabilité 2	21
	3) Les études d'impacts	23
	4) Les Consultations Paper.....	24
V.	Résultat de l'étude.....	25
	1) Présentation des populations étudiées	25
	2) Les non participants	31
	3) Participants à l'étude.....	31
	a) La participation à l'étude selon l'appartenance à un groupe	33
	b) Les participants hors groupe constitué	33

c)	Traitement de Solvabilité II au sein des structures interrogées.....	34
d)	Lecture de la documentation ceiops	35
e)	Les études d'impact (QIS).....	36
f)	Participants aux études d'impacts (QIS).....	37
g)	Impacts de Solvabilité II sur les structures	42
h)	Contrôle interne	46
j)	Impact de Solvabilité 2 sur le marketing mix.....	49
k)	La mise en place du dispositif de contrôle interne.....	50
l)	Le niveau de concertation entre les assureurs	51
m)	La mise en place de système de mesure et de maitrise des risques	52
4)	La réponse progicielle du marché.....	52
a)	Analyse des réponses des éditeurs participants à l'étude	53
b)	Analyse : Accès stockage et valorisation de l'information	54
c)	Analyse : Pilotage stratégique et opérationnel.....	55
VI.	Conclusion : bilan et ouverture	56

I. Introduction

Solvabilité II est au cœur de toutes les préoccupations des assureurs. Ces futures normes qui sont en cours de préparation dans les cuisines de la CEIOPS animent tous les débats des assureurs premiers concernés par ces futures normes. Mais aussi, les cabinets de consultants en assurance, qui, par leur statut d'accompagnateur, de conseiller mettent tout en œuvre pour être au point à l'arrivée de Solvabilité II. Ainsi, ils pourront aider les assureurs à passer le cap et à s'adapter le mieux possible sans dommages apparents.

Cependant afin d'aider ces derniers le plus efficacement possible, les cabinets doivent être à même de comprendre les besoins des assureurs. C'est pourquoi plusieurs études sont réalisées pour identifier les besoins des assureurs et leur position par rapport à l'arrivée de solvabilité II.

Le stage est un bon moyen pour l'étudiant de s'incérer dans la vie active. C'est une étape à ne rater sous aucun prétexte. Choisir un stage en adéquation avec ses études et qui permet d'intégrer la vie active au pied levé a été une de mes priorités dans ma recherche de stage.

J'ai privilégié les petites structures car le plus souvent la responsabilité qui est confiée au stagiaire est beaucoup plus grande que dans les grandes.

C'est pourquoi, j'ai accepté la mission que m'ont confiée Les Matinaux Consultants. Réaliser une étude sur « le niveau de préparation des assureurs à Solvabilité II ». Par ailleurs cette étude s'accompagne d'une brève description des outils décisionnels présents sur le marché de l'assurance, ce qui ne peut être qu'un plus dans ma quête de connaissance.

Ce stage est un moyen d'intégrer le monde de l'assurance. Il me permettra aussi d'être directement en relation avec les décideurs qui assurent le bon fonctionnement des structures. Cette position facilitera mes échanges avec eux sur l'organisation des structures et la façon dont ils appréhendent l'arrivée de Solvabilité II.

Dans un premier temps, je vais présenter de façon succincte ma structure d'accueil. Ensuite, je détaillerai plus en détail la tâche qui m'a été confié, les objectifs attendus et les difficultés rencontrées dans la réalisation de ces objectifs. Et enfin je vous exposerai les résultats de mon étude.

II. Présentation de l'entreprise d'accueil

1) La Société

Les Matinaux Consultants – LMC, une SAS au capital de 37.000 euros, est un Cabinet de Conseil en Organisation et en Systèmes d'Information. Il a été Créé en 2005 par un ancien Partner de Peat Marwick. Elle a actuellement un effectif de 5 consultants spécialisés dans le domaine de l'Assurance et de la Protection Sociale.

2) Le Métier

a) Direction opérationnelle et Management de Transition

Société de conseil spécialisée dans le Management de Transition c'est à dire des opérations de redressement, de fusion opérationnelle, de redéploiement et de management de crise.

Les Matinaux Consultants intervient à tous les domaines de l'entreprise

Direction générale, Administration, finances, production, ressources humaines, commercial, logistique, communication, informatique.

Ils interviennent aussi dans le domaine de la stratégie (Rapprochement de Structures, Plan de développement, création et lancement de nouvelles activités, lancement de gamme de produit, ...),

b) l'organisation

Les matinaux consultants interviennent au prés des structures, essentiellement des mutuelles spécialisées en vie et des caisses de prévoyance pour les accompagner dans la mise à niveau de leur structure suite à un audit de fédérations. Ils mènent la revue des fonctions et des processus au sein des structures pour améliorer leurs performances opérationnelles et financières, à travers une gestion de projet et du changement adaptée, la mise en œuvre d'une solution cohérente intégrant l'organisation, les processus et le système d'information.

Ainsi, ils permettent à leur client d'offrir un service de qualité à leurs adhérents dans de bref délai et à moindre coût et ceci tout en restant à la pointe de la technologie.

Les Matinaux Consultants permettent aux structures d'anticiper les évolutions des marchés, de redéfinir leur stratégie et d'adapter leurs modes de gestion et de management

Ils ont développé une expertise dans l'externalisation de processus. L'externalisation aide les entreprises à se concentrer sur leur cœur de métier en les accompagnants dans la gestion et l'optimisation de leurs infrastructures technologiques, de leurs applications informatiques et de leurs processus de gestion.

c) La mise en place de nouveaux systèmes d'information ou la refonte complète de systèmes existants

Les matinaux consultants sont spécialisés dans l'audit et la conduite de projets de transformation de très grande envergure.

Notre mission d'audit permet soit de répondre à une problématique posée, soit de fixer la stratégie pour augmenter la productivité de l'entreprise :

- Acquérir de nouveaux clients
- Fidéliser les clients existants
- Mieux commercialiser son offre
- Mieux répondre aux besoins des clients
- Réduire les coûts par l'optimisation des ressources et des procédures
- Gagner du temps par la suppression ou l'automatisation de certaines tâches
- Accélérer la prise de décision par la mise à disposition, en temps réel de données pertinentes
- Améliorer la communication entre les fonctions et les services de l'entreprise

d) Pilotage d'un Centre de Compétence interne

L'objectif d'un centre de compétences interne consiste à maintenir et à faire évoluer une application métier critique pour l'entreprise en mutualisant les ressources métiers et

informatiques. Objectif est d'en tirer des bonnes pratiques et un savoir-faire réutilisables. Ces équipes n'effectuent pas seulement la maintenance du projet après son déploiement mais agissent en tant que département à part entière de l'entreprise. Les matinaux consultants interviennent auprès des structures pour les accompagner dans le pilotage d'un centre de compétence interne (Assurance Vie, Systèmes d'Information Assurance, Ingénierie Sociale)

Les matinaux consultants ont réalisé des études et participé à la rédaction d'articles en collaboration avec l'Argus des Assurances et La Tribune de L'Assurance

3) Les références de leurs Intervenants

Voici quelques un de leur référence :

- Dans le monde des Groupes Paritaires :

AG2R, AGRICA, APICIL, APRI, ARPEGE, AUDIENS, BRP, CHORUM, DUMAS, IPECA , ESSOR, GREPAC, IONIS, IRCEM, LOURMEL, MALAKOFF, MEDERIC, MORNAY, MV4, OREPA, PREMALLIANCE, PRISME, PRO-BTP, REUNICA, TAITBOUT, VAUBAN, CIGMA, GIE CENT ;

- Dans le monde des Mutuelles :

MCDEF, MGET, UNPMF

- Dans le monde de l'Epargne Salariale :

AGF, APICIL, AXA, BARCLAY'S, BNPPEE, CAELS, CLAM,

INTEREXPANSION, FONGEPAR, INTEREPARGNE, CIC ES,
MEDERIC, NSM VIE, PRADO EPARGNE, SGAM,....

- Dans le monde de l'Assurance :

AGF VIE, AIG, AUXIA, AXA, PREPAR ASSURANCE,
BARCLAY'S, MAAF, NATIO VIE, ERISA, PACIFICA, CNP,
FINAREF, UAF, GROUPAMA VIE ;

- Dans le monde de la Protection Sociale :

ANPE, UNEDIC

III. Objet du stage et contexte

1) Poste Occupe

Durant mon stage au sein des Matinaux Consultants j'occupais le poste de consultante junior. J'étais chargée de la réalisation de l'étude sur « le niveau de préparations des assureurs à Solvabilité II ». Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'Argus de l'Assurance.

Les objectifs de l'étude peuvent se résumer comme suit :

Mesurer, à mi-2007, le niveau de préparation des structures d'assurance à Solvabilité II :

- Quelle participation aux travaux du CEIOPS ?
- Quelle réflexion interne sur le sujet ?
- Démarche individuelle – démarche collective ?
- Quelle anticipation des impacts potentiels sur la structure ?
- Etat d'avancement des travaux ?
- Outillage des structures ?

2) Responsabilités Exercées

Durant ma mission, les différentes tâches qui m'étaient allouées sont:

a) La Rédaction du questionnaire des assureurs

Lors de ma mission la première tâche que je devais accomplir était la rédaction du questionnaire à envoyer aux assureurs. Ce dernier devait nous permettre de mesurer leur état d'avancement par rapport à Solvabilité II.

Pour préparer les questions, la première étape était la documentation. Durant cette étape il a fallu rassembler le maximum d'informations disponibles sur Solvabilité II et sur les assureurs. Il fallait trouver les bonnes questions à poser pour obtenir les réponses adéquates et surtout il fallait prendre en compte tous les points d'impact de Solvabilité II sur les structures.

C'est pourquoi avec l'aide de mon maître de stage Monsieur Jean François Taieb, nous avons établi un plan à respecter dans la rédaction du questionnaire un plan qui nous a permis de

prendre en compte toutes les zones susceptibles d'être impactées par l'arrivée de Solvabilité II au sein des structures.

i. Segmentation de l'échantillon

Premièrement, à travers nos lectures et l'expérience de mon maitre de stage, nous avons commencé par rédiger des questions qui nous permettront de segmenter notre échantillon. Ce qui nous facilitera le dépouillement des questionnaires et l'analyse des réponses.

Dans un premier temps il nous faut connaître les caractéristique des assureurs, leur mode de fonctionnement, leur taille leur implications à la mise en place de nouvelles normes et leur appartenance à des structures tel que la FNMF, le CTIP et autres. Ces informations vont nous servir à segmenter notre échantillon en fonction de leur taille, de leur appartenance à un groupe et de leur implication dans l'arrivée de Solvency II

ii. Mesure de leur implication face aux études impact

L'objectif de cette partie est de mesurer la participation de notre échantillon aux études d'impact de la CEIOPS. Mais aussi de déterminer en cas de non participation les causes de l'abstention. Mais aussi, nous avons voulu dans cette partie, à travers une série de questions bien précises, mesurer si les assureurs sont bien conscients des impacts de Solvency II sur leur structure et s'ils en ont ciblés les points d'impact.

iii. Démarrage des travaux

Dans cette partie nous avons voulu savoir si les structures de notre échantillon ont commencé à réfléchir sur les travaux à engager pour la mise en place de Solvabilité II, voir même s'ils ont commencé à les effectuer.

Notamment les travaux relatifs à la mise en place d'un modèle interne ou l'application prochaine de la formule standard. Mais aussi nous voulions savoir l'état d'avancement de la réflexion sur Solvency II.

iv. Mise en place du contrôle interne

Dans cette partie l'objectif est, de voir si les entreprises ont entamé la mise en place du contrôle interne et de mesurer la charge de travail qui lui est allouée. Mais aussi et surtout, l'objectif est de voir si les entreprises qui ont déjà mis en place un dispositif de contrôle interne en sont satisfaites, si elles comptent l'enrichir ou le modifier.

Nous voulions aussi connaitre dans cette partie si les structures ont mis en place des systèmes de contrôle et de maîtrise du risque.

Et enfin nous voulions mesurer l'outillage informatique des structures.

v. Interaction entre les différents acteurs de l'assurance

Dans cette partie l'objectif est de mesurer l'état de la communication entre les différents acteurs de l'assurance. L'idée est de voir si les entreprises face à l'arrivée de Solvency II préfèrent communiquer entre eux ou se préparer chacun de leur côté à l'accueillir.

La rédaction du questionnaire à l'attention des assureurs à été un bon moyen de les connaître plus en détail. La difficulté résidait dans la rédaction des questions. Car bien que les informations soient conséquentes, il fallait les trier et les classer en fonction de leur pertinence et de leur utilité quant à l'accomplissement de ma tâche.

Il fallait au fil de mes lectures cibler les zones impactées par l'arrivée de solvabilité II et savoir poser la question adéquate quant' à l'attitude des structures face à cet impact.

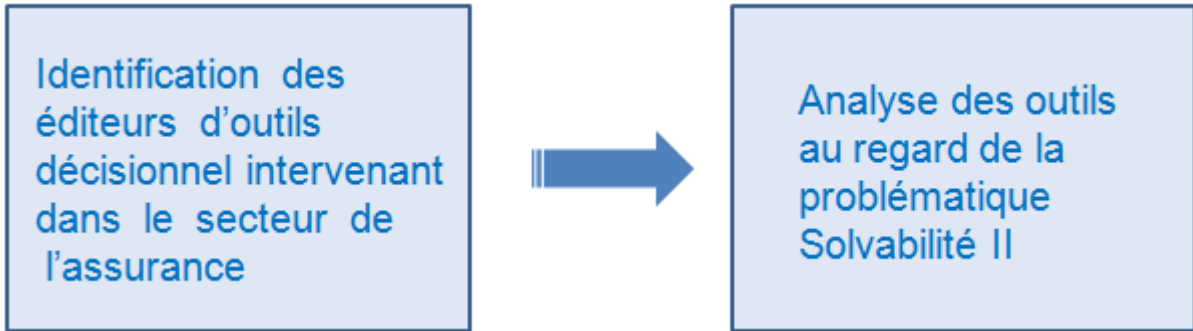
b) Rédaction du questionnaire éditeur

L'objectif de cette mission était la rédaction d'un questionnaire pour l'entretien avec les éditeurs présents sur le marché de l'assurance. Ce questionnaire devait nous permettre d'évaluer les outils décisionnels mis sur le marché ou en cours de recette.

La finalité de ces entretiens était de mesurer la réponse des éditeurs d'outils décisionnels aux attentes des assureurs sur la problématique Solvabilité II.

La démarche était la suivante :

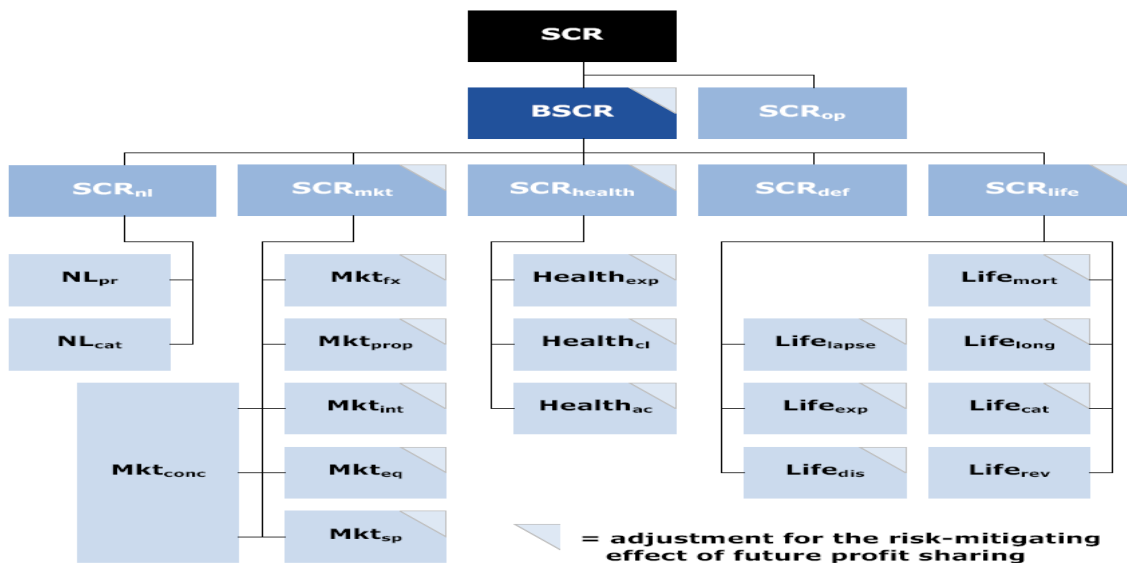
- Recherche des informations commerciales auprès des éditeurs et sur leurs sites Internet
- Présentation de certains produits par l'éditeur
- Réponses par l'éditeur à un questionnaire dédié



Nous avons rédigé une liste de propriétés que l'outil décisionnel doit avoir pour répondre aux besoins des assureurs étant donnés les informations disponibles sur Solvabilité II

- **Quelques propriétés de l'outil décisionnel : cas de calcul et de gestion du SCR**

La définition du SCR est l'un des principes même de Solvabilité II.



La formule de calcul du SCR se complexifie. Un calcul plus fin est nécessaire pour définir le SCR de chaque risque géré (risque de marché, risque vie, risque non vie...)

L'outil décisionnel doit permettre un pilotage optimal du SCR. Il doit permettre de bien suivre, contrôler et anticiper l'évolution de chaque élément qui constitue le SCR

Par ailleurs, le calcul du SCR et du MCR nécessitent des données fiables et exploitables. Le plus gros du travail réside dans la collecte et l'exploitation des données !

L'objectif d'un outil est :

- ✓ De permettre le stockage et l'exploitation des données concernées
- ✓ D'alerter la structure sur une éventuelle dégradation d'un des éléments constituant le SCR
- ✓ D'identifier les causes de cette éventuelle dégradation afin de pouvoir agir y compris sur le marketing mix

Sur la base de ces propriétés nous avons rédigé le questionnaire éditeur

c) Envoi du questionnaire aux assureurs

Dans cette partie, ma tâche consistait à créer un fichier Excel avec le nom et les coordonnées de 766 structures à qui on devait envoyer le questionnaire. (169 sociétés d'assurance, 548 mutuelles (groupements de mutuelles) et 49 institutions de prévoyance).

Grâce au site de l'ACAM, de la FFSA et du CTIP j'ai pu construire ce fichier qui devait nous servir aussi pour la relance des clients.

La difficulté dans la réalisation de cette tâche était de trouver le nom des présidents et des directeurs généraux car certaines structures changent fréquemment de direction ou de présidence.

d) Construction du fichier Excel pour le recueil des données

Dans cette partie, ma tâche consistait à construire un fichier Excel qui nous permettrait de recueillir les questionnaires pour ensuite pouvoir faire les calculs qui vont nous servir dans l'analyse des réponses.

La difficulté de cette tâche réside dans le paramétrage des questions. En effet, plusieurs questions ont des réponses à choix multiples et pour pouvoir rentrer les réponses dans le fichier Excel et surtout pour pouvoir réaliser des statistiques dessus il nous fallait paramétrer les réponses.

Le niveau de préparation des assureurs à Solvabilité II et la réponse progicielle du marché

Par exemple pour la question suivante:

Solvabilité II entrera en vigueur en 2010, ce qui exige d'améliorer les outils et systèmes afin d'effectuer une analyse plus sophistiqué du risque. Dans quelle mesure ceci peut poser un problème pour votre entreprise ?

- Nous estimons que nos outils sont opérationnels à ce jour
- Nous faisons d'ores et déjà évoluer nos outils et SI
- Nous préparons un plan d'actions pour être prêt en 2010
- Nous n'avons pas encore commencé de réflexion sur le sujet
- Cela représente un énorme problème car nous ne pensons pas être prêts en 2010

Plusieurs réponses sont possibles et la structure peut cocher plusieurs réponses en même temps.

Il faut coder les réponses pour pouvoir les utiliser par la suite dans les calculs mais, il faut aussi combiner les codes en cas de réponse multiple.

The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following columns (A-Q):

- A: Appartenance segment
- B: Nombre d'adhérent/Clients
- C: Nombre de bénéficiaires
- D: CA
- E: TAILLÉ
- F: TAILLE
- G: % réassurance dans le CA
- H: Collaborateurs
- I: Activités
- J: vie non vie mixte
- K: Positionnement géographique
- L: Appartenance à un Groupe
- M: centralisation de solvabilité
- N: prise en compte des spécificité
- O: Hors Groupe
- P: Hébergement SI
- Q: Réponse OIS 1

The data rows (2-21) show various insurance entities with their respective values for each of these categories. For example, row 2 (mutuelle) has 39,451 clients, 63,210 beneficiaries, and a CA of 3,362,700. The 'Réponse OIS 1' column shows values ranging from 1 to 8, indicating different levels of preparedness.

Figure 1 Fichier Excel de restitution des questionnaires

e) Relances téléphoniques

Les relances téléphoniques étaient constituées de deux phases :

- Premièrement nous devons appeler les structures qui n'avaient pas encore renvoyé le questionnaire.

L'objectif de cette mission était de convaincre les sociétés récalcitrantes de remplir le questionnaire ou de donner les raisons de leur refus.

Il fallait dans un premier temps trouver le bon argumentaire pour passer le cap de la secrétaire, et ensuite convaincre le directeur générale et ou le directeur financier de remplir le questionnaire. Ou du moins nous donner la raison de leur refus. Ce dernier élément pouvant être utilisé dans l'analyse et la rédaction de l'étude.

- Deuxièmement, nous devons appeler les éditeurs pour prendre rendez-vous avec les éditeurs de la place pour discuter des fonctionnalités de leur outil décisionnel présent sur le marché de l'assurance et des évolutions prévus pour accompagner les assureurs à accueillir sereinement Solvabilité II.

L'objectif de cette mission était de convaincre les éditeurs de nous accorder un entretien même s'ils n'ont pas encore commencé à réfléchir sur le sujet. Mais surtout d'apaiser leurs craintes quand au contenu final de notre rapport mais surtout de l'article à paraître dans l'Argus de l'Assurance.

f) Analyse et dépouillement des réponses

Dans cette partie nous devons rentrer tous les questionnaires retournés en prenant en compte le paramétrage et en veillant à ne pas faire d'erreur lors de la saisie.

Ensuite à partir du fichier Excel nous devons trouver les bonnes questions à croisées pour obtenir des statistiques intéressantes.

Tel que le pourcentage de structures ayant un modèle (interne ou standard) en fonction de leur appartenance à un groupe, à une fédération ou en fonction de leur taille et de la nature de leur activité.

Ces statistiques nous ont permis de réaliser une analyse pertinente sur le niveau de préparation des assureurs

g) Dossier de restitution

A partir des statistiques obtenues et des graphiques réalisés à partir du fichier de dépouillement nous devions réalisées un rapport bien structuré qui allait servir de base à la journaliste pour la rédaction de son article.

L'objectif de cette mission était de rendre un rapport avec une analyse pertinente du sujet, qui puisse intéresser le journaliste. Car la publication de notre rapport n'était pas gagnée d'avance. En cas de rapport plat ou sans intérêt majeur le journaliste pouvait refuser de le publier.

IV. Contexte de l'étude et revue de littérature

1) Solvabilité I

a) Résumé de Solvabilité I

Les règles de mesure de la Solvabilité réglementaire appliquée aujourd'hui par les assureurs français et européen sont identiques et découlent de la directive européenne du 24 juillet 1973 mis à jour le 5 mars 2002 pour créer les règles de Solvabilité I.

Ces règles fixent les exigences de compositions des actifs et de couverture des engagements par des actifs adéquats. Elles assurent la présentation annuelle d'un rapport de Solvabilité spécifique et d'un rapport de réassurance. Elles assurent la réalisation chaque trimestre de simulations normalisées permettant de juger de l'adéquation actif-passif. Et enfin, elle permet la détermination d'un niveau minimum de fonds propres : l'EMS.

b) Quelques critiques sur Solvabilité I

Plusieurs critiques sont formulées à l'encontre du système Solvency I , ce sont essentiellement des critiques quantitatives et qualitatives

i. Critiques qualitatives

Solvabilité I ne prévoit aucune surveillance sur le contrôle interne (pistes d'audit, méthodes de gestion...). L'aspect qualitatif est complètement négligé. De plus, Solvabilité I ne satisfait pas aux exigences internationales et notamment aux normes US-GAAP et IAS-IFRS.

Solvabilité I est moins complet que d'autres systèmes de surveillance de Solvabilité internationaux, ce qui pousse les pays de l'Union européennes à développer leur propre modèle. Tout ceci remet en cause l'harmonisation des normes

ii. Critiques quantitatives

Solvabilité I prend comme seule et unique référence le passé et fait donc l'hypothèse que le passé est un bon guide pour estimer le futur sans ajustement. La vision est uniquement rétrospective. Elle n'opère pas de distinction entre les risque et ceci quelle que soit leur volatilité à l'intérieur d'une même branche seul le montant souscrit impacte le calcul.

Elle n'opère pas de distinction entre assureurs et réassureurs, elle ne porte que sur le montant espéré des provisions techniques et, la critique la plus importante est que Solvabilité I ne pénalise pas les entreprises qui sous provisionnent ou qui sous tarifient les risques, mais au contraire pénalise les entreprises qui sur provisionnent

C'est dans ce contexte, que la commission européenne souhaite développer, pour ses membres, un système de Solvabilité (Solvabilité II) que toutes les entreprises d'assurance vie, non vie et de réassurance pourront appliquer de façon harmonisée, robuste, sans engendrer de perturbation des marché

2) Solvabilité 2

i. Contexte

La surveillance prudentielle du secteur bancaire a été considérablement modifiée avec la mise en place de Bâle II. Ces nouvelles règles vont encourager une meilleure gestion du risque et du capital par les banques.

L'interaction croissante entre le secteur bancaire et le secteur de l'assurance et de la réassurance a poussé les instances européennes à repenser également le système de Solvabilité des assureurs à travers l'élaboration d'une directive européenne appelée Solvabilité II.

ii. Principe

Chaque société d'assurance doit être à même de comprendre les risques inhérents à son activité afin de pouvoir allouer suffisamment de capital pour les couvrir. Pour se faire, les sociétés doivent déterminer elles-mêmes le niveau de leur marge de Solvabilité, appelée ICA (Individual Capital Assessment), en fonction de leur propre appréciation de leurs risques et suivant certains principes et recommandations des autorités de contrôle. (Union Européenne ; Suisse Norvège Lichtenstein et l'Islande.

iii. Articulation de Solvency 2

Solvabilité II s'articule autour de trois piliers :

- Le pilier 1 détermine des exigences quantitatives à respecter. Deux niveaux de fonds propres seront définis :
 - un capital minimum requis (MCR) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

- un capital cible (SCR) qui représente le capital nécessaire pour absorber le choc provoqué par une sinistralité exceptionnelle.

Les assureurs et réassureurs seront contraints de mesurer leurs risques et de s'assurer qu'ils ont suffisamment de fonds propres pour les couvrir. Il existe toujours un débat sur le niveau de prudence (probabilité d'être solvable à un an) qui sera requis. Le niveau de probabilité retenu pour le SCR est de 99.5%.

Les compagnies devraient avoir le choix entre deux options. Elles pourront soit adopter une approche standard, soit un modèle interne.

Les modalités de calcul exactes du MCR (Minimum Capital Requirement ou Capital Minimum) et du SCR (Solvency Capital Requirement ou Capital Cible) sont actuellement en cours de définition, mais il apparaît clairement que le SCR devrait devenir l'outil principal des autorités de contrôle. En effet, le SCR est le seul à être basé sur l'exposition aux risques, en incorporant tous les risques liés à l'activité de la compagnie, c'est-à-dire principalement : le risque de souscription, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de liquidité et le risque de marché. Une compagnie qui ne serait pas en mesure de démontrer que son niveau de fonds propres est suffisant pour couvrir ces risques devra soumettre à son autorité de contrôle pour approbation un plan précisant comment et quand elle pourra concrètement respecter ces critères

- Le pilier 2 a pour objectif la mise en place de dispositifs (des normes qualitatives) de gouvernance des risques et de surveillance par les autorités. Il doit s'assurer que la compagnie est bien gérée et est en mesure de calculer et maîtriser ses risques et qu'elle est bien capitalisée.
- Le pilier 3 a pour objectif de définir l'ensemble des informations détaillées pour des soucis d'exigences en termes de reporting et de transparence que les autorités de

contrôle jugeront nécessaires pour exercer leur pouvoir de surveillance. L'autorité de contrôle aura aussi le pouvoir d'imposer une marge de Solvabilité complémentaire sous certaines conditions (cf. consultation paper 17), dans le cas où il aura été jugé que les risques ont été mal appréciés par la compagnie.

iv. Difficultés et quelques solutions

Les principales difficultés inhérentes à la mise en place prochaine de solvabilité II pour les structures sont :

- La réorganisation du fonctionnement des structures pour atteindre la marge de Solvabilité imposée (une société doit être solvable dans 99,5% des cas).
- Trouver la méthode adéquate pour déterminer la marge de Solvabilité (modèle interne de risques)
- Le capital minimum et le capital cible doivent être établis de sorte à ce que les sociétés soient incitées à adopter un modèle interne plus sophistiqué.
- Les caractéristiques des sociétés (taille, spécialisations) doivent être prises en compte dans le calcul précédent afin de ne pas pénaliser certaines sociétés.
- Prise en compte de la réduction de risque liée à la réassurance non proportionnelle.

3) Les études d'impacts

La première étude d'impact, QIS1, a porté sur l'évaluation des provisions techniques (escompte, MVM). En France, le marché apparaît sur-provisionné.

La seconde étude, QIS2, a fourni un premier canevas d'évaluation du besoin en capital et de prise en compte de la diversification des risques, bien que l'objet affiché de cette étude était surtout méthodologique.

La troisième étude, QIS3 avait pour but principal d'obtenir un calibrage des formules standards pour le calcul du MCR et du SCR, mais aussi d'introduire la problématique spécifique des groupes. Les résultats seront publiés mi-novembre.

Le CEIOPS a confirmé en mars 2007 qu'au moins deux autres QIS seront nécessaires afin d'aboutir au calibrage des formules standards

4) Les Consultations Paper

Parallèlement aux études d'impact, le CEIOPS a publié et publiera des papiers de consultation suivant la même procédure qu'effectuée en mai 2004 pour les trois vagues d'appel à conseil.

Deux papiers de consultation ont été publiés en juillet 2006 qui ont fait l'objet d'une réponse de la part du marché à la mi-septembre 2006 :

Le CP13 concernait les modèles internes de risques, les modalités de contrôle et son harmonisation au niveau européen,

le CP14 concernait la problématique spécifique des groupes : diversification, coordination du contrôle, entités hors Union européenne consolidées.

Six autres papiers de consultation ont été publiés en novembre 2006 et ont fait l'objet de très nombreuses réponses de la part du marché à la mi-janvier 2007.. Ces papiers de consultation ont traité de tous les piliers :

- Pilier I : le CP20 reprend l'ensemble des éléments quantitatifs du Pilier I (provisions techniques, MVM, MCR, SCR...), et le CP19 précise les règles qui s'imposeront en matière d'actifs en regard des provisions et du SCR, traitant plus particulièrement des risques de concentration et de liquidité,
- Pilier II : le CP18 traite de l'harmonisation du contrôle au niveau européen et plus spécifiquement des pouvoirs et en particulier, de sanction; le CP17 tente de donner un

cadre méthodologique au "capital add-on" ; et enfin le CP16 traite de la réassurance et plus particulièrement des règles d'admissibilité,

- Pilier III : le CP15 traite de la communication / publication des informations.

Enfin, d'autres papiers de consultation seront publiés avant la publication par le CEIOPS[8] de son avis final à destination de la commission européenne devant intervenir au printemps 2008. En particulier, il est prévu qu'un papier de consultation soit dédié à préciser les éléments quantitatifs et qualitatifs qui seront nécessaires pour obtenir la validation d'un modèle interne par les autorités de contrôle.

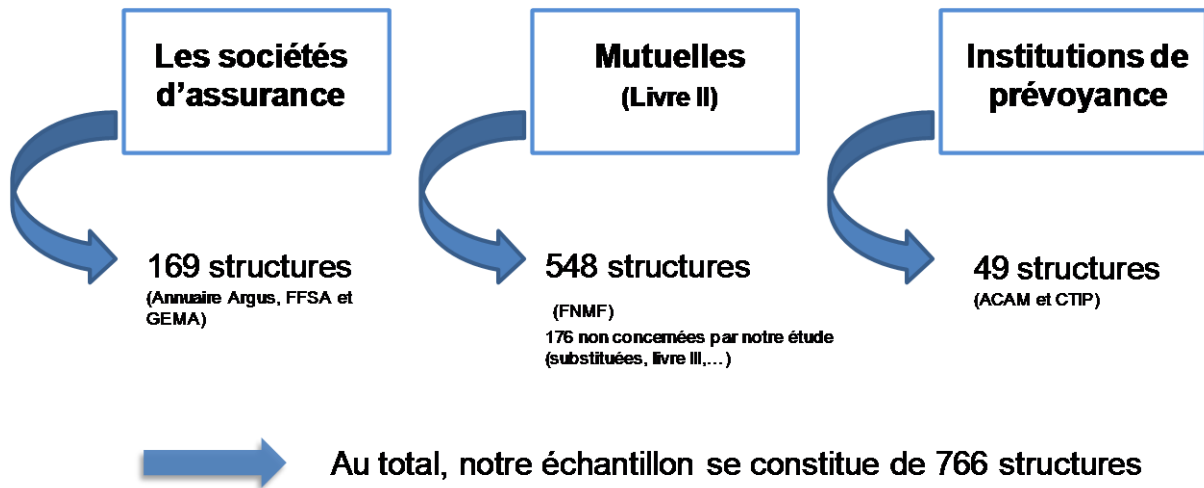
Il est envisagé que la directive européenne Solvabilité II devienne effective en 2008/2009 pour une mise en application en 2010/2012, lorsque les discussions entre la commission européenne et le parlement européen auront abouti et que cette directive aura été retranscrite dans les législations nationales par chaque parlement.

V. Résultat de l'étude

1) Présentation des populations étudiées

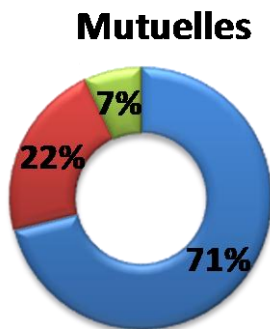
Notre échantillon :

Les structures auxquelles a été envoyé le questionnaire de l'étude représentent les trois branches suivantes :



i. Mutuelles

■ Moyenne ■ Petite ■ Grande



- Petite : moins de 10 millions d'euros
- Moyenne: entre 10 millions et 100 millions d'euros
- Grande : plus de 100 millions d'euros

Figure 2 Répartition des Mutuelles par tailles (CA)

Une mutuelle (ou société mutuelle) est une société de personnes à but non-lucratif organisant la solidarité entre ses membres, et dont les fonds proviennent des cotisations des membres. Le fonctionnement des mutuelles est régi par le code de la mutualité. L'organisme de contrôle des mutuelles est l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Tout excédent est réinvesti au sein de la mutuelle pour pérenniser la solidarité entre les membres.

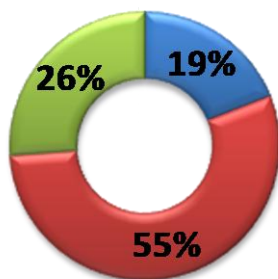
Les cotisations sont indépendantes du risque individuel de l'adhérent, pas de sélection selon la santé des adhérents. Cependant, parfois, le risque est relativement maîtrisé par la catégorisation de certaines mutuelles (mutuelles d'enseignants, de cadres, d'étudiants...)

En France, la quasi-totalité des mutuelles sont adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française, qui a un rôle de représentation du mouvement. Les mutuelles de santé sont largement majoritaires en termes de nombre de personnes protégées face aux compagnies d'assurance capitalistes.

ii. Sociétés d'assurances

■ Moyenne ■ Petite ■ Grande

Sociétés d'Assurance



- Petite : moins de 100 millions d'euros
- Moyenne : entre 100 millions et 1 milliards d'euros
- Grande : plus de 1 milliards d'euros

- Figure 3 Répartition des sociétés d'assurance par tailles (CA)

Une Compagnie d'assurance est une entreprise qui fournit des services d'assurance.

L'assurance est un service qui consiste à fournir une prestation prédéfinie, généralement financière, à un individu, une association ou une entreprise lors de la survenance d'un risque, en échange de la perception d'une cotisation ou prime.

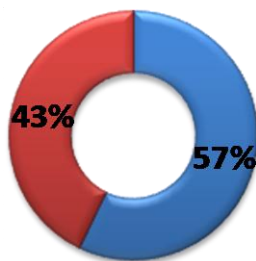
Les mutuelles se distinguent des compagnies d'assurance sur plusieurs points :

- Le fonctionnement interne est démocratique, il n'est pas lié à l'apport de capital : 1 adhérent = 1 voix (sociétés de personnes et non sociétés de capital).
- Les fonds propres varient selon les cotisations.
- Le but non-lucratif : tout excédent est réinvesti au sein de la mutuelle pour pérenniser la solidarité entre les membres
- Les cotisations sont indépendantes du risque individuel de l'adhérent, pas de sélection selon la santé des adhérents. Cependant, parfois, le risque est relativement maîtrisé par la catégorisation de certaines mutuelles (mutuelles d'enseignants, de cadres, d'étudiants...)

iii. Institutions de prévoyance

■ Moyenne ■ Petite ■ Grande

Institution de Prévoyance



- Petite : mois de 10 millions d'euros
- Moyenne : entre 10 millions et 100 millions d'euros
- Grande : plus de 100 millions d'euros

Figure 4 Répartition des institutions de prévoyance par tailles (CA)

Les Institutions de prévoyance sont des organismes paritaires à but non lucratif Les institutions de prévoyance sont des entreprises d'assurance au même titre que les compagnies d'assurance.

Les institutions de prévoyance se différencient des autres intervenants de la prévoyance collective – mutuelles et sociétés d'assurance – par leur gestion paritaire. Créées par accord entre les partenaires sociaux, elles fonctionnent sur la base d'une égalité de représentation entre ces derniers.

Au sein des conseils d'administration des institutions, les représentants des employeurs et les représentants des salariés, réunis en collèges, veillent directement à la mise en œuvre et à la gestion des garanties pour le compte des entreprises et des salariés. Ils exercent une responsabilité partagée dans le suivi et l'évolution des garanties et des services proposés.

Comme toute entreprise d'assurance, les institutions de prévoyance sont soumises à des obligations réglementaires en matière de provisionnement et de sécurité financière.

Les résultats servent donc à renforcer la sécurité des engagements, à améliorer le niveau des garanties et la qualité des services et à financer leur développement. Ils peuvent aussi être destinés à la mise en œuvre d'actions sociales.

Elles constituent des réserves et une marge de Solvabilité garantissant, dans la durée, les engagements qu'elles prennent vis-à-vis des employeurs et des salariés

iv. Le taux de participation à l'étude

Participants à l'étude (Réponses obtenues) :

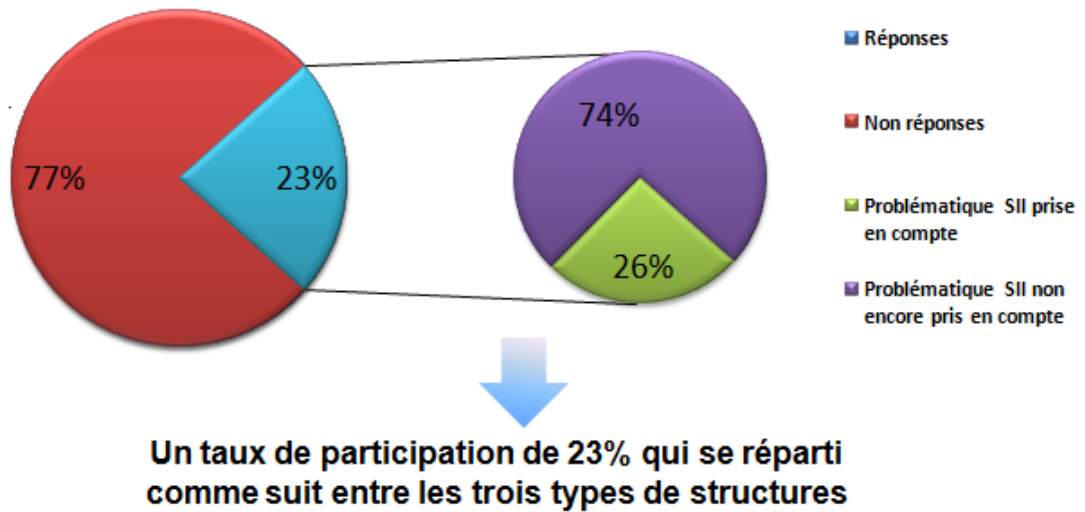


Figure 5 le taux de réponses (en terme de structure)

On a eu une forte participation des mutuelles qui représentent près de 72% de notre échantillon.

Les sociétés d'assurance représentent 23% de notre échantillon. Les institutions de prévoyance ne représentent que 5% de notre échantillon ils sont non représentatif dans la suite de l'étude. La plupart ont préféré ne pas participer à l'étude.

2) Les non participants

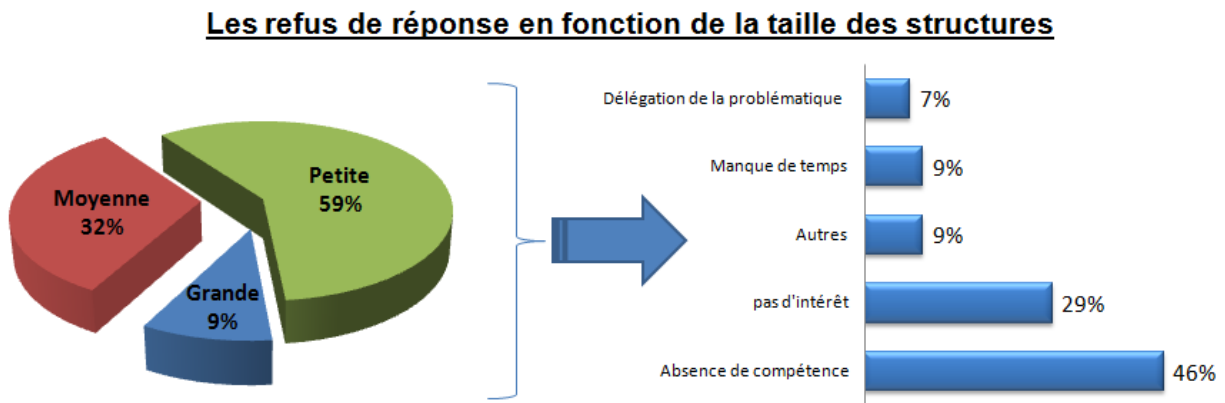


Figure 6 Les raisons de la non participation à l'étude en fonction de la taille

Connaitre la raison de la non participation de certaines structures à l'étude a été très instructif. En effet, cela permet d'identifier les besoins urgents en matière d'informations, de formations, et surtout en matière d'outils (au-delà d'Excel !) de certaines structures. Ce sont les petites structures qui sont majoritairement concernées

Certaines d'entre elles sont entrain de se rapprocher d'autres structures plus grandes qui prendraient en charge tout ce qui touche Solvabilité II et la production des états réglementaires. Solvabilité II va donc amplifier et généraliser les mouvements de rapprochements déjà existants !

Notons que la plupart des structures interrogées sont peu conscientes des conséquences pour leur survie de SII et n'ont toujours pas commencé la réflexion sur le sujet !

Parmi les causes de refus de réponse, c'est l'absence de compétence qui domine. Ce qui est révélateur de niveau actuel de réflexion de certaines structures (en majorité les petites) face à l'arrivée de Solvabilité II

3) Participants à l'étude

En terme de montant des cotisations/primes des structures par rapport au marché total des mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance.

Le niveau de préparation des assureurs à Solvabilité II et la réponse progicielle du marché

L'étude a couvert la majorité du marché français de l'assurance. Les mutuelles et les sociétés d'assurance sont fortement représentées

Le but de l'étude étant de mesurer leur niveau de préparation face à Solvabilité II. L'échantillon choisi représente parfaitement le marché français (hormis les IP)

Cela a permis de mesurer les forces et les faiblesses du marché français de l'assurance face à Solvabilité II

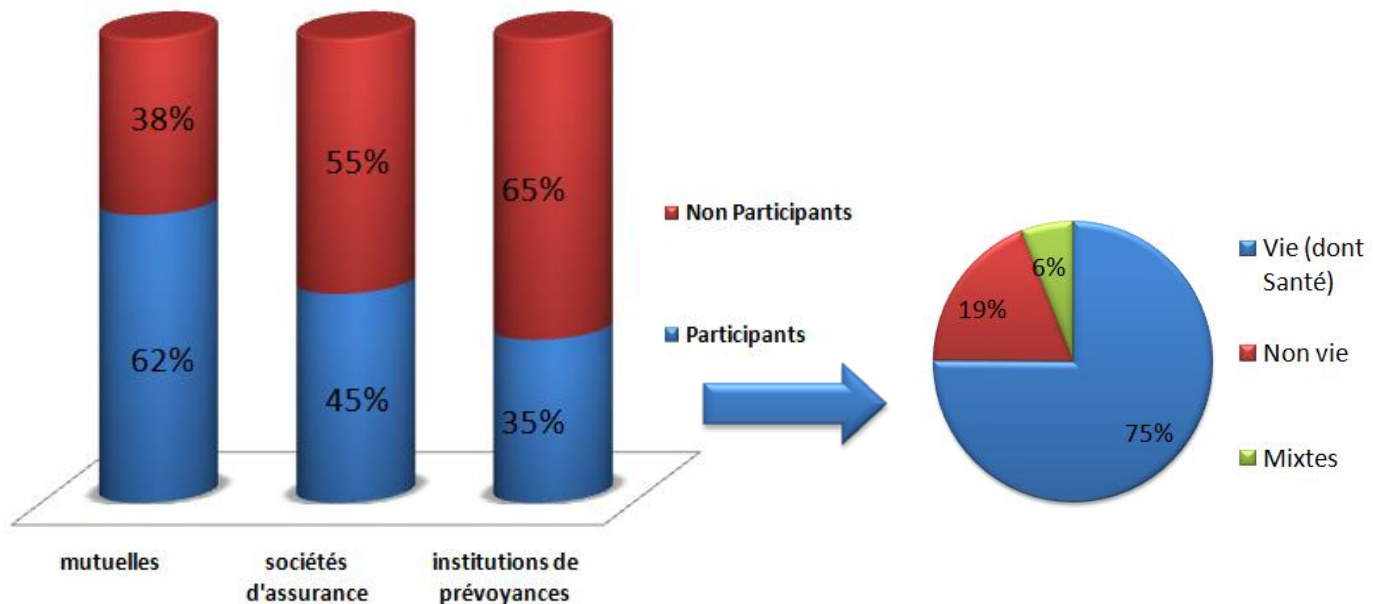


Figure 7 Les participants à l'étude en fonction de leur CA

La majorité des structures sont issues de la branche vie, ce qui d'un premier abord laisserait penser (à tort) que l'étude ne refléterait que le cas des sociétés en vie.

Les structures spécialisées en vie (et Santé) représentent une forte majorité sur le marché français. Il est donc logique de trouver cette forte majorité sur notre échantillon.

Les mutuelles et les institutions de prévoyance regroupent l'essentiel des sociétés spécialisées en vie. La non vie se retrouve surtout chez les sociétés d'assurances

a) La participation à l'étude selon l'appartenance à un groupe

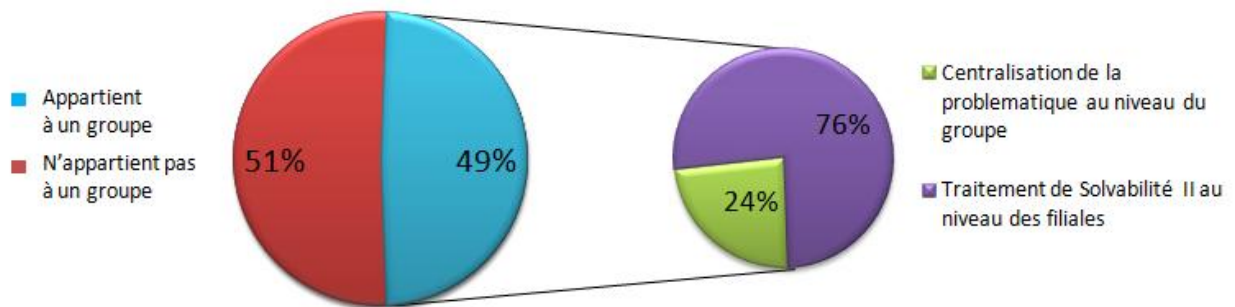


Figure 8 Centralisation de la problématique Solvabilité II selon l'appartenance à un groupe

A travers le dépouillement des questionnaires reçus, une majorité de réponses 51% proviennent des structures n'appartenant pas à un groupe. Les structures appartenant à un groupe représentent quant à elles 49%.

24% des groupes interrogés traitent Solvabilité II au niveau du management du groupe. Dans 76% des cas, SII est directement pris en charge au niveau de chaque filiale de Groupe.

On peut s'interroger sur un traitement spécifique de Solvabilité II au niveau de chaque filiale

b) Les participants hors groupe constitué

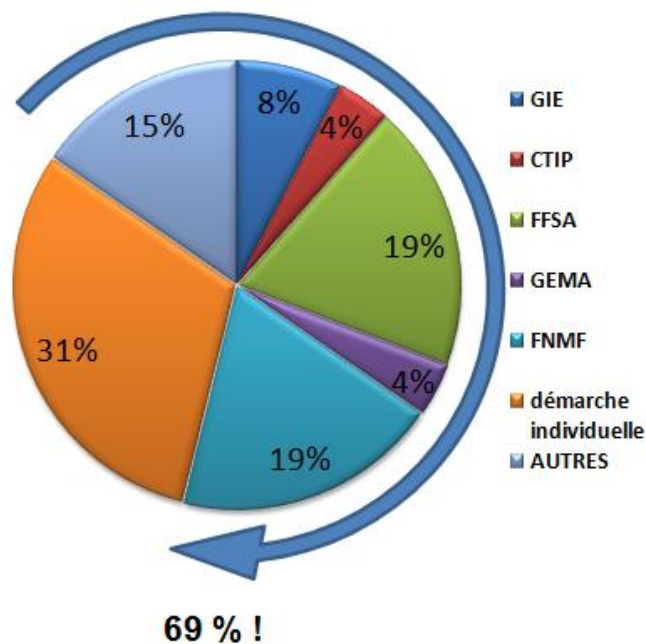


Figure 9 Les fédérations les plus sollicitées dans la problématique Solvabilité II

Il concerne les 51% qui n'appartiennent pas à un groupe (cf: figure 9). 69% des structures hors groupe (hors démarche individuelle) mutualisent l'étude de Solvabilité II à travers des groupements ou des fédérations. Ceci afin d'optimiser le traitement de Solvabilité II en terme de coûts et de compétences.

La FFSA, la GEMA et la FNMF sont particulièrement actives, du fait de la position et la taille de ces fédérations.

Les 31% restantes ont opté pour une démarche individuelle

c) Traitement de Solvabilité II au sein des structures interrogées

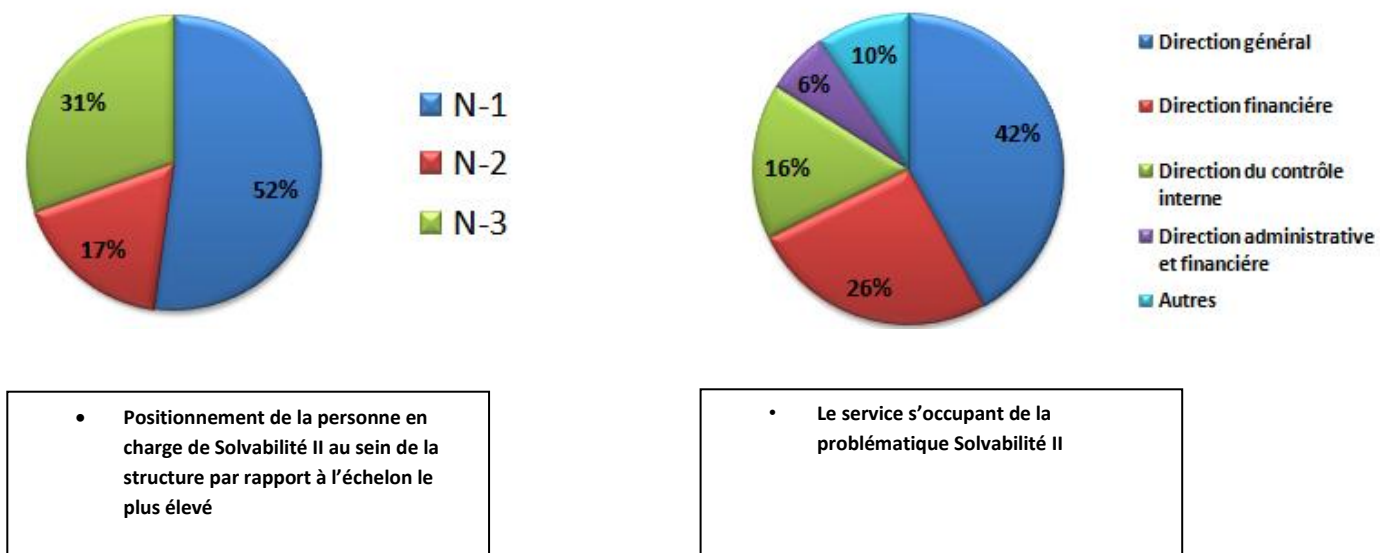


Figure 10 Positionnement de la problématique Solvabilité II

Les Présidences et Directions Générales ont été nos interlocuteurs privilégiés pour les réponses aux questionnaires. Presque toutes les structures positionnent la problématique Solvabilité II au plus haut niveau de la hiérarchie.

Cela démontre une prise de conscience de la part assureurs de l'importance et l'enjeu de Solvabilité II.

d) Lecture de la documentation ceiops

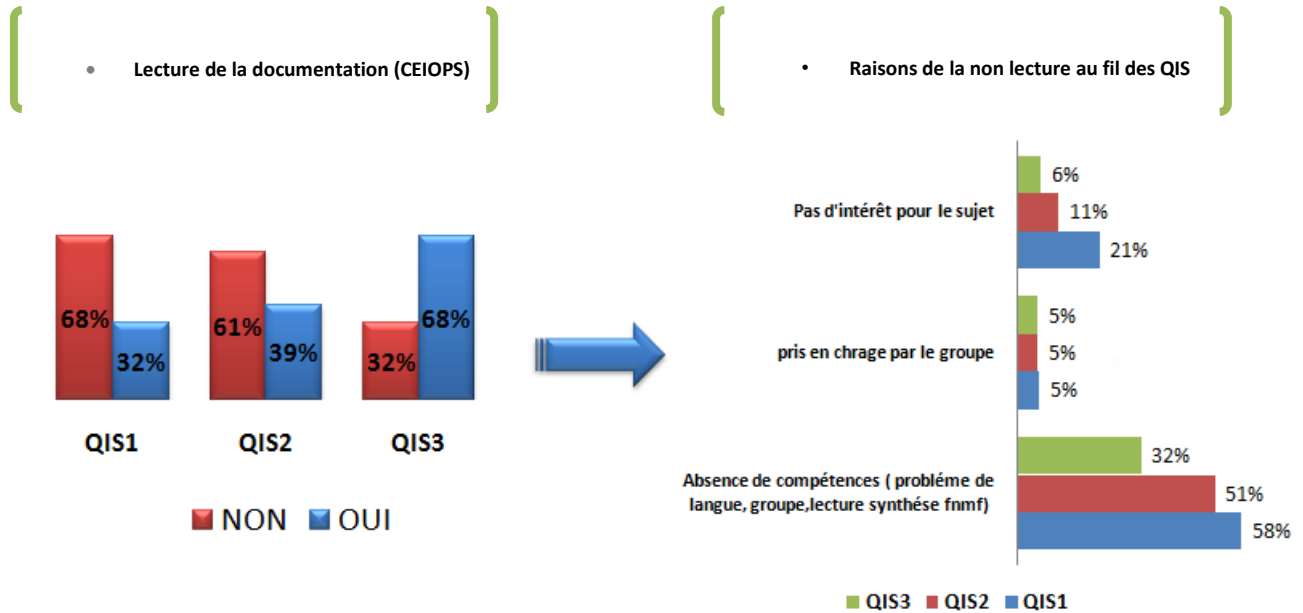


Figure 11 Evolution de la participation des structures à la campagne d'information de la CEIOPS

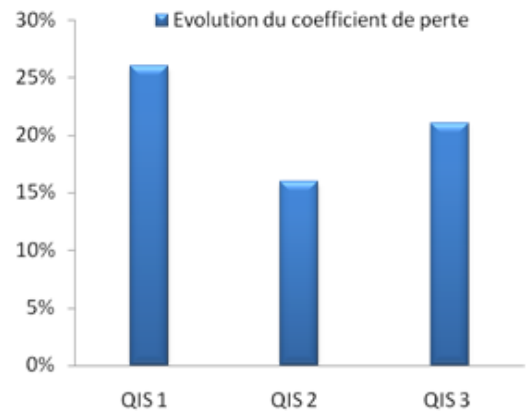
L'absence de compétences représente 58% des raisons de la non lecture de la documentation du CEIOPS. Le problème de langue continue à resurgir concernant les QIS malgré la disponibilité du QIS3 en version française... Encore peu d'efforts ?

Ces pourcentages montrent que la plupart des structures ne sont toujours pas conscientes de l'arrivée imminente de Solvabilité II ou comptent régler la problématique en se reposant sur d'autres structures.

e) Les études d'impact (QIS)

	Total participants QIS	Total répondant QIS	Coefficient de perte
QIS 1	19	14	26%
QIS 2	21	18	16%
QIS 3	28	22	21%

Pour mémoire : 167 retours



Lecture du tableau:

Participants : structures ayant engagé des travaux pour répondre aux QIS mais qui ont abandonnées

Répondants : structures qui ont effectivement renvoyé le QIS

Il y a une diminution du coefficient de perte au fil des QIS même s'il demeure toujours aussi élevé. Les structures toutes confondues, malgré leur participation active aux études d'impact ne parviennent pas à y répondre.

La diminution du coefficient de perte entre le QIS1 et le QIS2 témoigne de l'effort fourni par les structures pour participer aux études d'impacts.

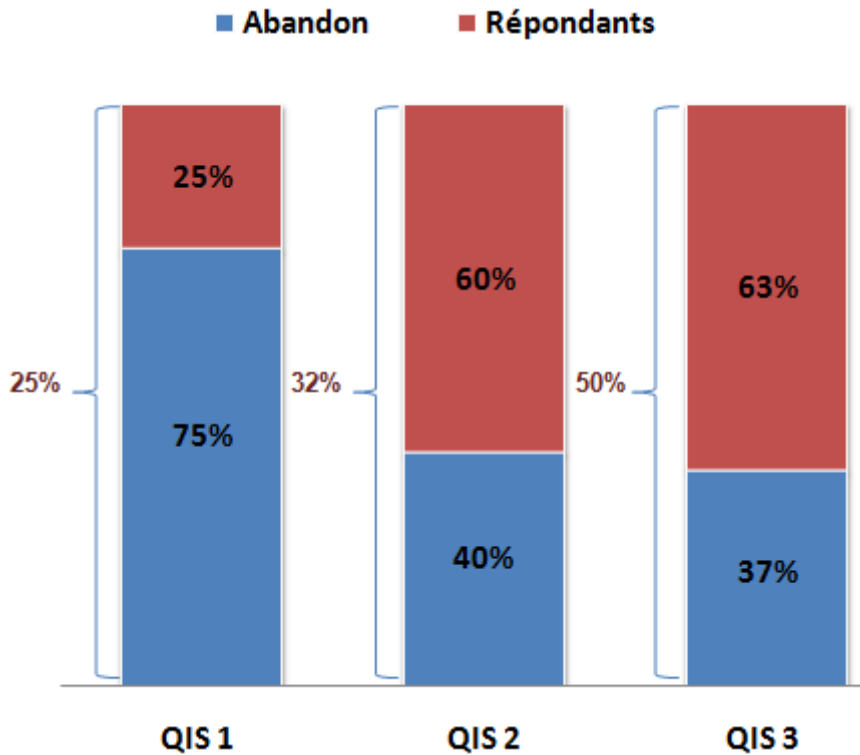
La légère hausse du coefficient de perte entre le QIS2 et le QIS3 est dû à l'augmentation du nombre de participants aux études d'impact. Mais cette augmentation n'est pas suivie par une augmentation du nombre de répondants. Ce qui se traduit par une augmentation du coefficient de perte.

Cet état de fait montre la volonté des acteurs du marché de l'assurance français de faire face à Solvabilité II. Mais, cette volonté est contrée par un manque de moyens et de compétences certes déplorable mais pas dramatique en soi.

f) Participants aux études d'impacts (QIS)

i. Participants selon l'activité de la structure

- Mutuelles



• Figure 12 Taux de participations des Mutuelles aux QIS en CA

Lecture du graphique : Pour le QIS2, 32% des mutuelles ayant répondu à notre questionnaire ont tenté de répondre au QIS2, seules 60% d'entre elles ont effectivement répondues

Les taux de réponse aux QIS sont très bas. En effet, seulement 25% des mutuelles qui ont participé au QIS1 ont répondu. Mais ce taux augmente pour le QIS2 (60%) et pour le QIS3 (63%). Le taux de participation des mutuelles augmente au fil des QIS. Il augmente de 7 points (de 25% à 32%) entre le QIS1 et le QIS2 et de 18 points entre le QIS2 et le QIS3.

Le taux de réponses du QIS1 au QIS2 passe de 25% à 60%, ce qui démontre l'intérêt croissant de mutuelles à Solvabilité II.

Les mutuelles ont acquis un gain de compétences entre les deux premiers QIS même si ça s'avère toujours insuffisant.

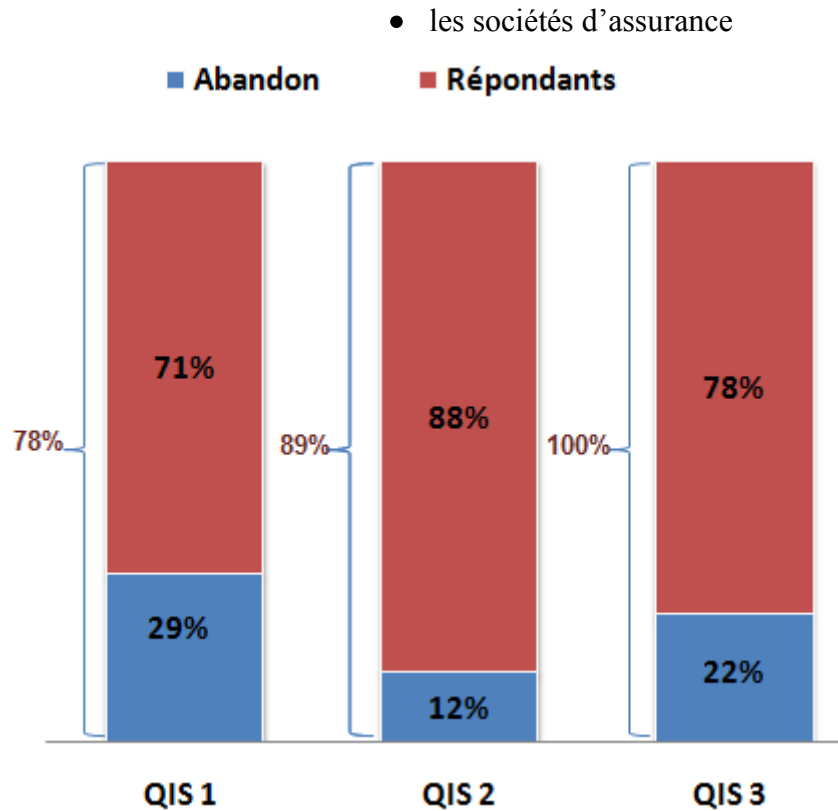


Figure 13 Taux de participation des sociétés d'assurance aux QIS en CA

Lecture du graphique : Pour le QIS1, 78% des SA ayant répondu à notre questionnaire ont tenté de répondre au QIS1, seules 71% d'entre elles ont effectivement répondues

Les taux de réponse des sociétés d'assurance sont presque équivalents aux taux de participation. Ces taux augmentent au fil des QIS.

Les sociétés d'assurance semble plus à même à faire face à Solvabilité II. Mais ceci peut être trompeur, car la majorité des sociétés d'assurance qui ont répondu à l'étude sont des grandes structures

Le taux de participation des sociétés d'assurance demeure élevé au fil des QIS.

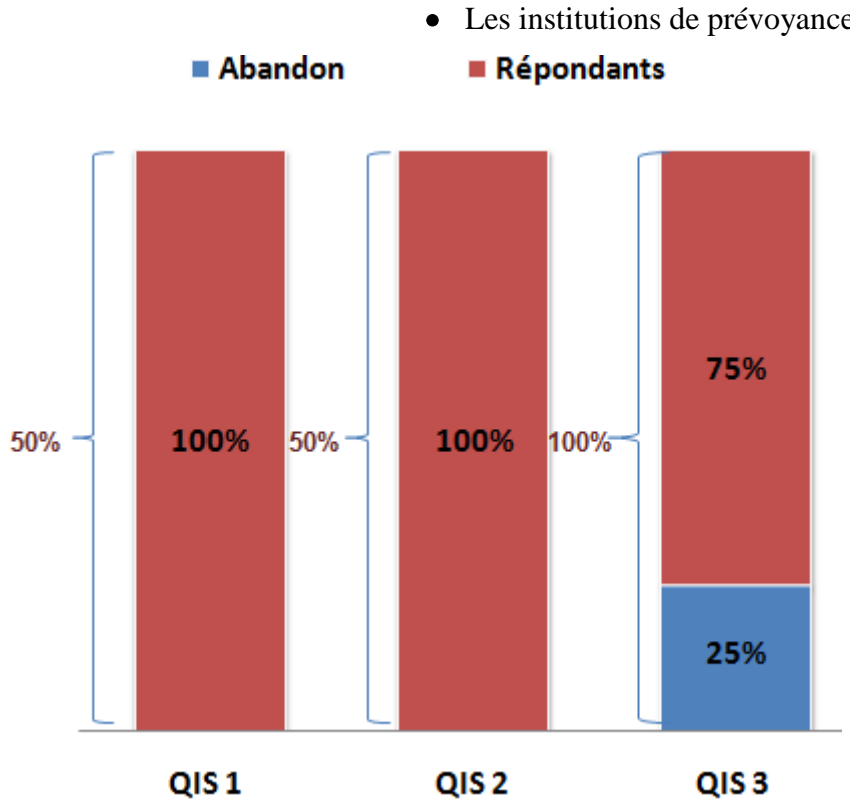


Figure 14 Taux de participation des Institutions de prévoyance aux QIS en CA

Lecture du graphique : Pour le QIS3, 100% des SA ayant répondu à notre questionnaire ont tenté de répondre au QIS3, seules 75% d'entre elles ont effectivement répondues

On a une forte participation des institutions de prévoyance aux trois QIS. En effet, toutes celles qui ont participé à l'étude ont participé aux trois QIS.

Cependant, Ce taux tend à diminuer au fil des QIS. Particulièrement avec le QIS3 car le nombre de participants au QIS3 a augmenté considérablement.

Mais ces résultats sont à prendre avec des pincettes car on a une faible représentativité des institutions de prévoyance.

ii. Participation aux QIS selon la taille des structures (ca)

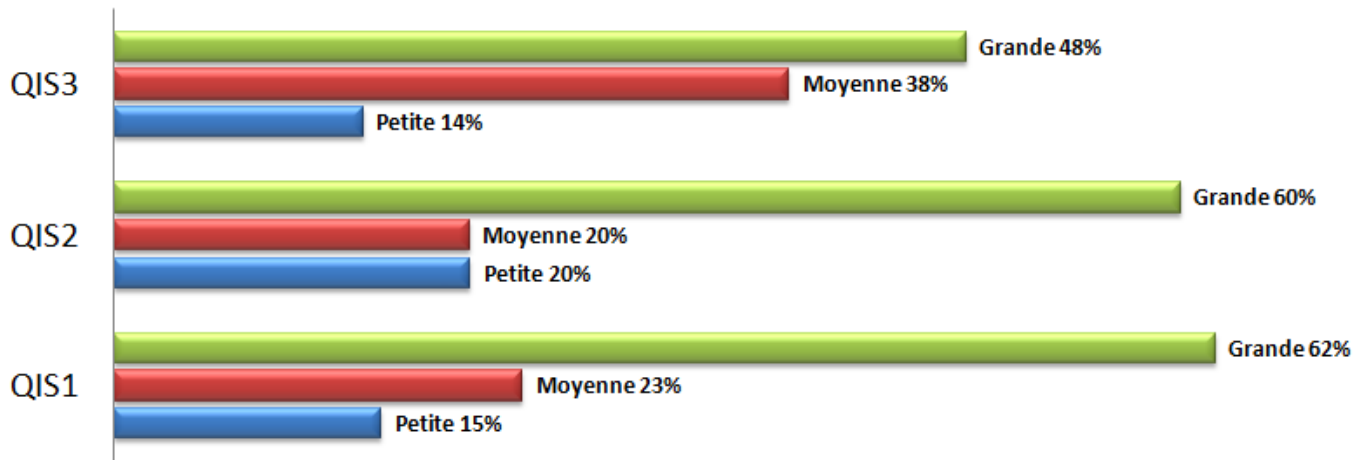


Figure 15 Participations des structures aux QIS selon la taille

Cette vision en % relatif de la participation aux QIS montre la part de plus en plus grande que prennent les structures moyennes.

Les petites structures, si elles progressent en valeur absolue (plus de participants aux QIS) ne progressent pas en valeur relative : il n’y a pas d’accélération de l’implication de ces petites structures contrairement aux structures moyennes.

iii. Réponses aux QIS: Seul ou en association

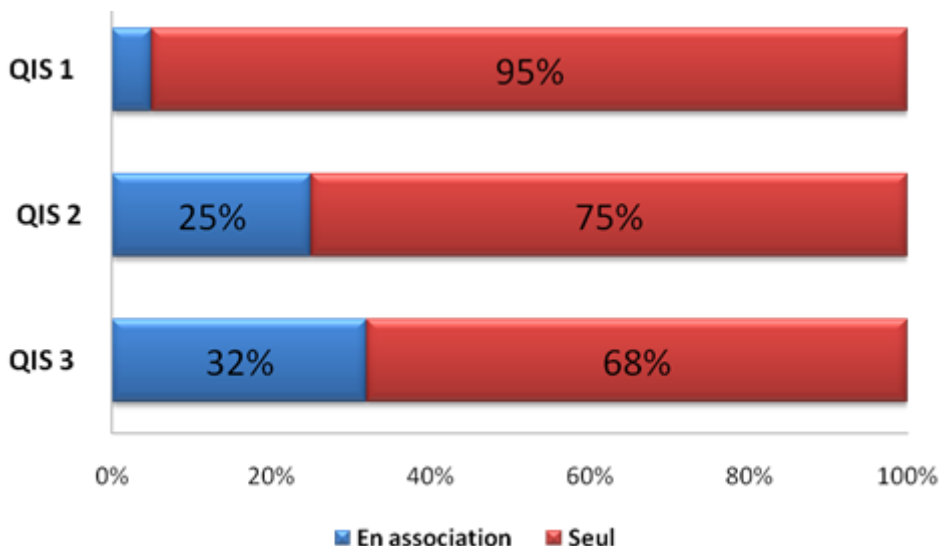


Figure 16 Collaboration des structures lors des études d'impact

Au fil des QIS, le phénomène des partenariats et des associations se développe. En effet, plusieurs groupements se forment pour traiter l’étude de Solvabilité II

La plupart des structures se sont rendues compte qu'elles étaient plus efficaces en groupe

C'est particulièrement le cas des mutuelles qui sont de plus en plus nombreux à se regrouper ou à se rapprocher vers d'autres structures ou fédérations pour traiter Solvabilité 2

iv. Les causes de l'abstention

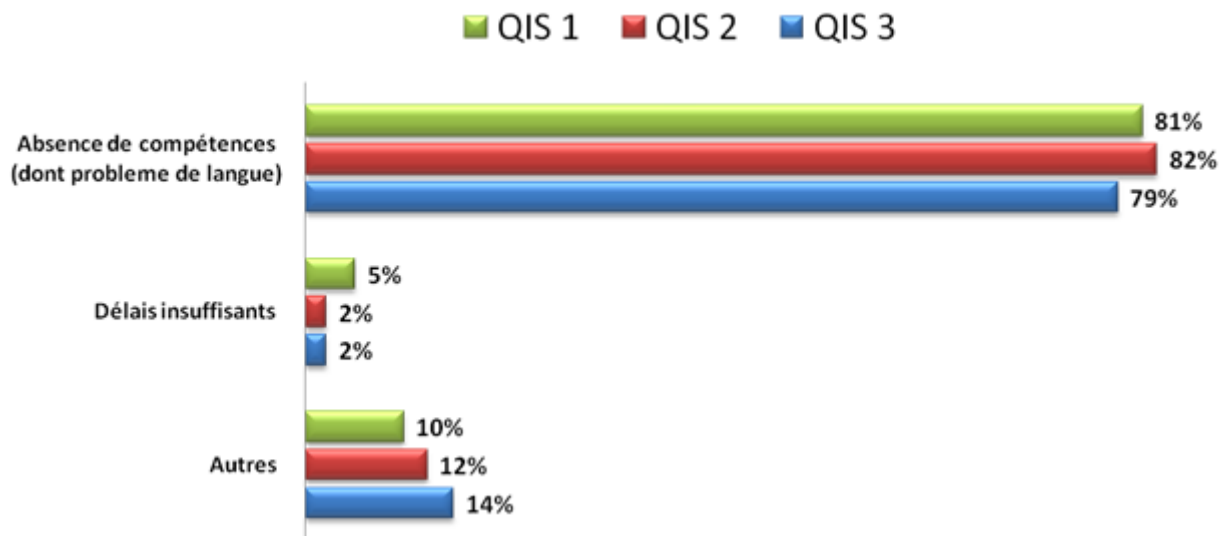


Figure 17 les causes de l'abstention

La principale cause de l'abstention qui revient au fils des QIS est l'absence de compétences. En effet, pour les trois QIS la principale cause de l'abstention est le manque d'informations et de capacité pour traiter le QIS. La plupart des structures ne possédant pas d'outils de traitement de données.

Ce sont les mêmes causes qui reviennent quelque soit le problème posé : absence de compétences.

N'est il pas temps pour ces structures d'acquérir les compétences ou du moins de s'équiper avec des solutions qui leur sont proposées?

g) Impacts de Solvabilité II sur les structures

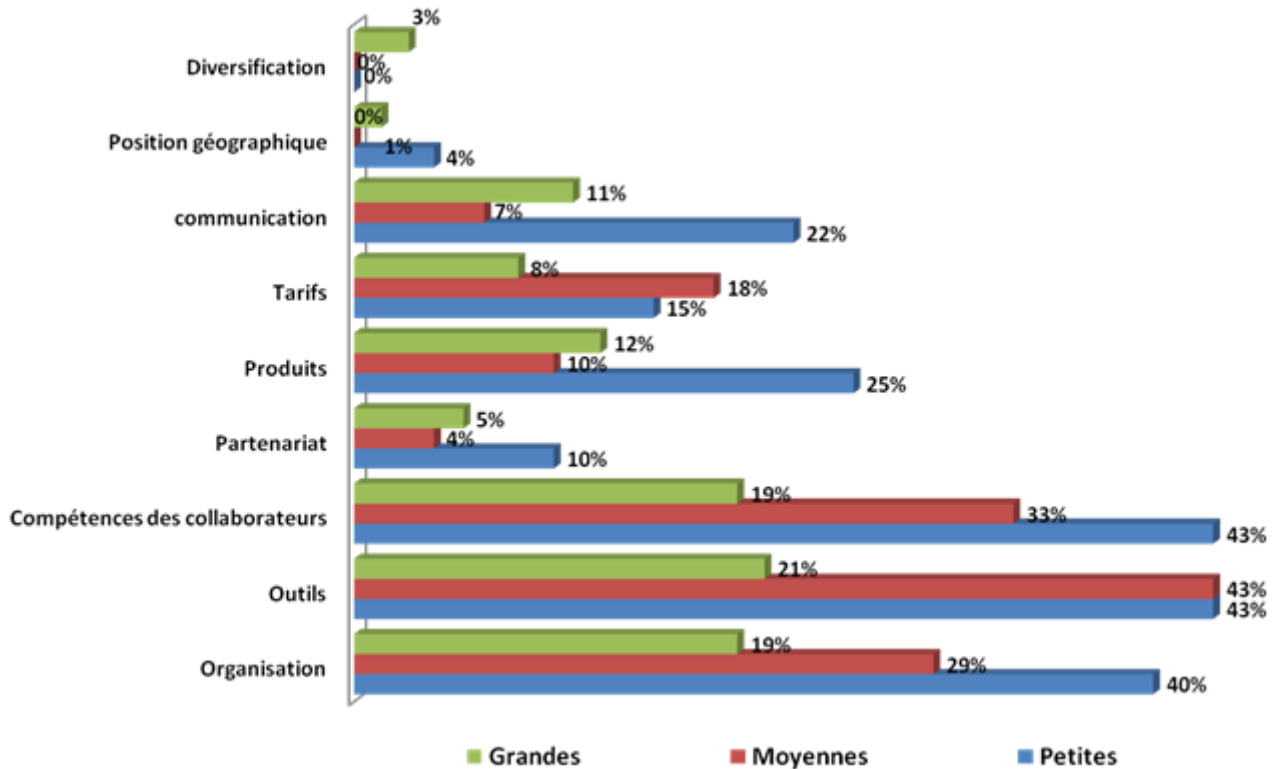


Figure 18 les Impacts de solvabilité II sur les structures selon la taille

L'impact de Solvabilité II sur les structures dépend de leur taille, mais toutes s'accordent sur le fait que Solvabilité II aura plus d'impact sur l'organisation et les outils de la structure. Ce qui dénote une certaine maturité de la part des structures.

Les petites et les moyennes identifient les impacts surtout sur leurs organisations avec 40%, sur la compétence de leurs collaborateurs avec 43% ainsi que sur leurs produits 25%.

Les grandes structures notent peu d'impacts, mais ceux à venir seront plus axés sur leurs outils, leurs organisations et la diversification de leur activités (réduction du risque !) et enfin sur la compétence de leurs collaborateurs (mais à un niveau bien moindre que les petites ou moyennes structures).

i. Les travaux menés sur les modèles utilisés

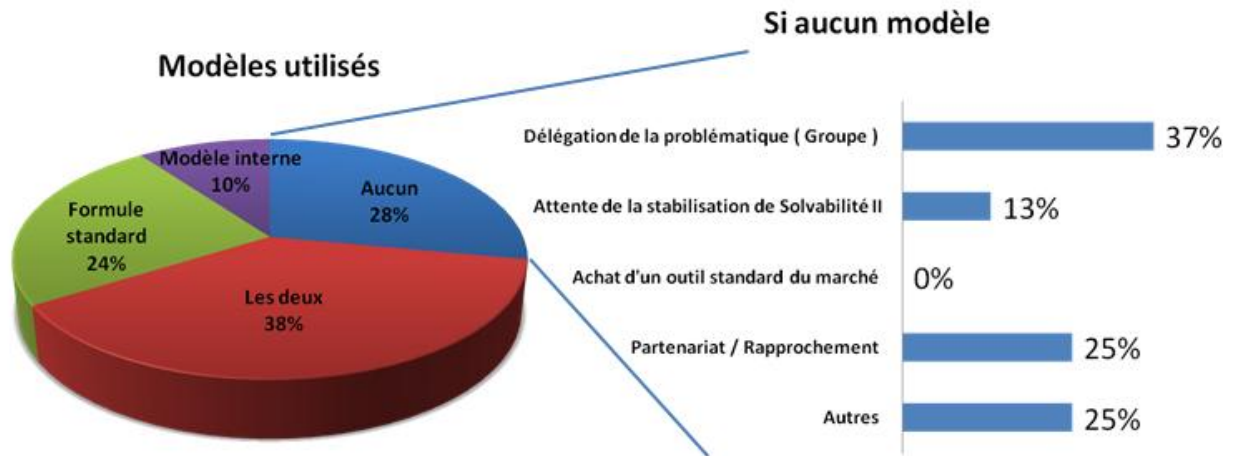


Figure 19 les différents modèles utilisés

Les modèles choisis diffèrent d'une structure à l'autre. En effet, la plupart des structures (en particulier les mutuelles) utilisent la formule standard. Alors que les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance optent pour la mise en place d'un modèle interne voir l'utilisation des deux (standard et interne);

Le choix du modèle dépend fortement de la taille de la structure. Les grandes structures préfèrent développer leur propre modèle. De plus, elles disposent d'avantages de moyens pour faire face aux frais occasionnés par la mise en place de ces modèles.

ii. Modèles utilisés selon l'appartenance à un groupe

Les structures Hors Groupe ne semblent pas disposer des moyens nécessaires pour mener de front les travaux sur deux types de modèles.

Les structures appartenant à un groupe travaillent majoritairement sur les deux modèles Ce sont surtout les sociétés d'assurances, et les institutions de prévoyances.

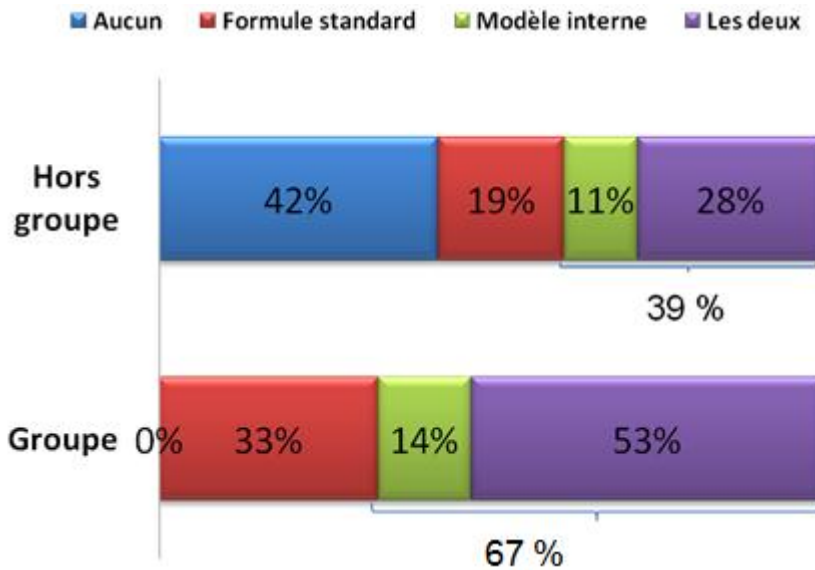


Figure 20 Les modèles utilisés selon l'appartenance à un groupe

iii. Les modèles utilisés selon la taille de la structure

La plupart des structures ont développé un modèle, particulièrement les grandes et moyennes structures.

Les petites structures préfèrent attendre que Solvabilité II soit stabilisée. D'autres réalisent des partenariats voir même des fusions avec d'autres structures.

Bien qu'un modèle bien calibré soit important, il devient inefficace si les données utilisées sont inexploitable.

La plupart des structures ont des bases de données incomplètes, voir même inexistante.

Avec Solvabilité II, les structures seront obligées d'entretenir leurs bases de données pour pouvoir les exploiter pour le calcul du SCR et MCR par exemple.

L'application des piliers de Solvabilité II nécessite une exploitation efficace des données des structures.

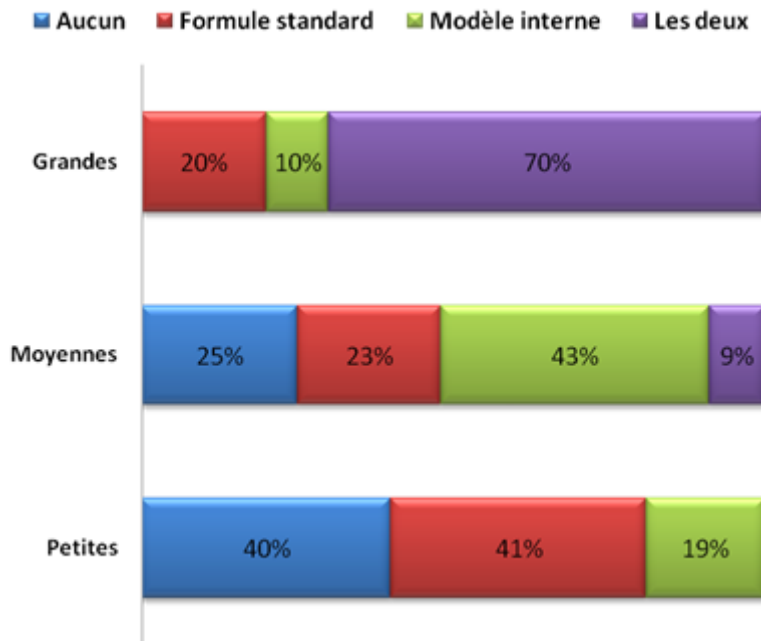


Figure 21 Modèles utilisés selon la taille

iv. Niveau de préparation des outils et systèmes d'informations

L'arrivée de Solvabilité 2 oblige les structures à se pencher sur l'état de leurs outils et systèmes. Car, pour connaître et maîtriser les risques inhérents à leurs activités, ils doivent se doter de systèmes d'informations et d'outils de pointe.

Seule une faible minorité estime que leurs outils sont opérationnels. La majorité de notre échantillon déclare préparer un plan d'action pour être prêt en 2010 ou faire, d'ores et déjà, évoluer leurs outils et systèmes d'informations.

Ces travaux pour la mise aux normes et le renouvellement des outils et systèmes d'informations nécessitent un investissement considérable tant sur le plan financier que sur la durée. En particulier, 7% des structures déclarent d'ores et déjà qu'elles ne seront pas prêtes pour 2010 !

20% des structures déclarent ne pas avoir entamé la réflexion sur le sujet. Ce qui est étonnamment important si l'on mesure l'ampleur de ces travaux et la durée de leur réalisation.

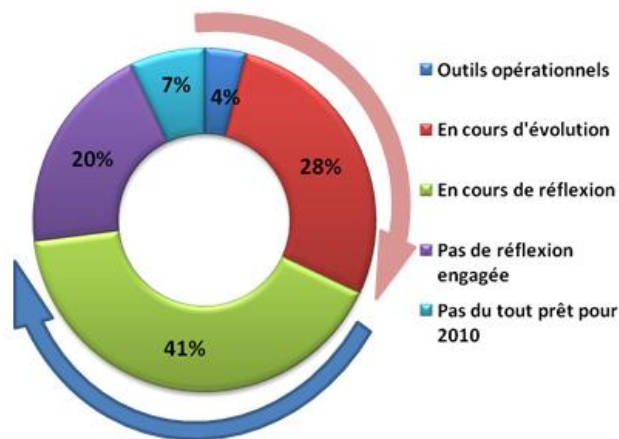
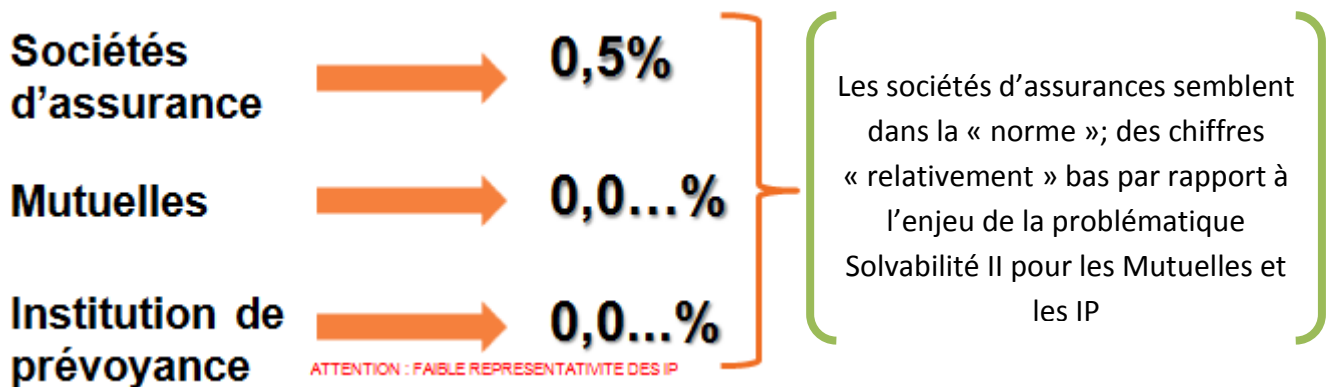


Figure 22 Etat des outils et systèmes d'informations

h) Contrôle interne

Pourcentage du nombre de collaborateurs en charge du contrôle interne par rapport au nombre total de la structure selon la branche d'activités (rappel pour Bâle II : 0,5%).



a. Charge de travail (jour/homme) consommée jusqu'à mi-2007 sur Solvabilité II

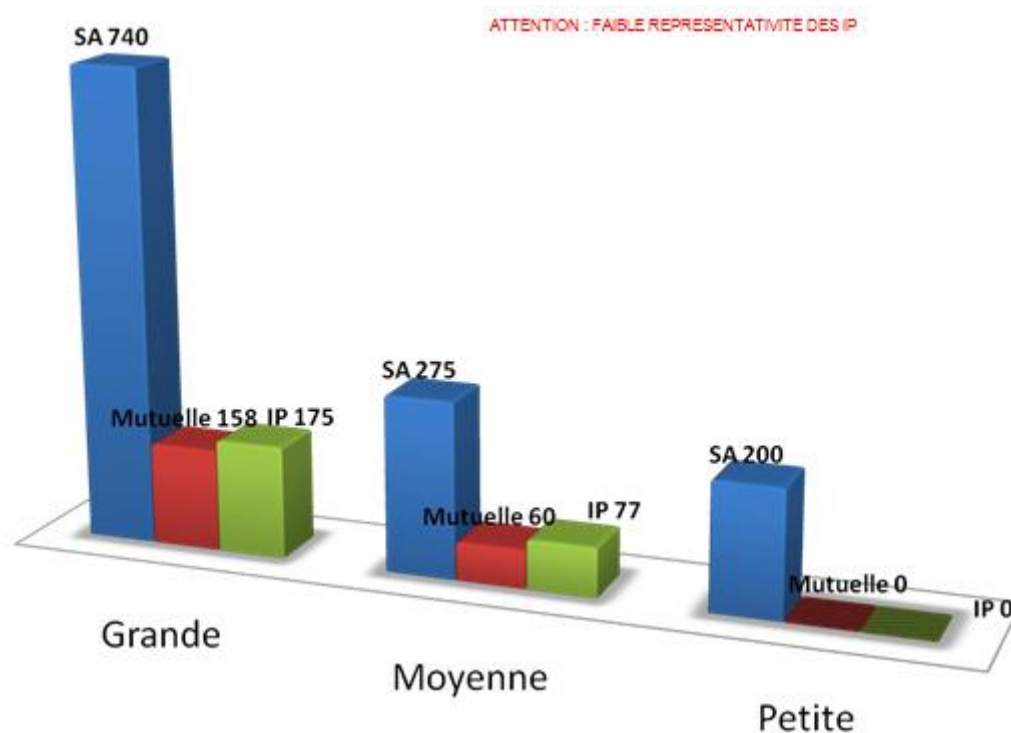


Figure 23 La charge de travail consacrée au contrôle interne

Les structures grandes et moyennes ont effectivement lancées des travaux à la fois sur les outils (pilier 1) et sur les organisations (pilier 2). Les petites structures, hors Sociétés d'Assurance, peinent à démarrer les travaux opérationnels...

b. Estimation du reste à consommer

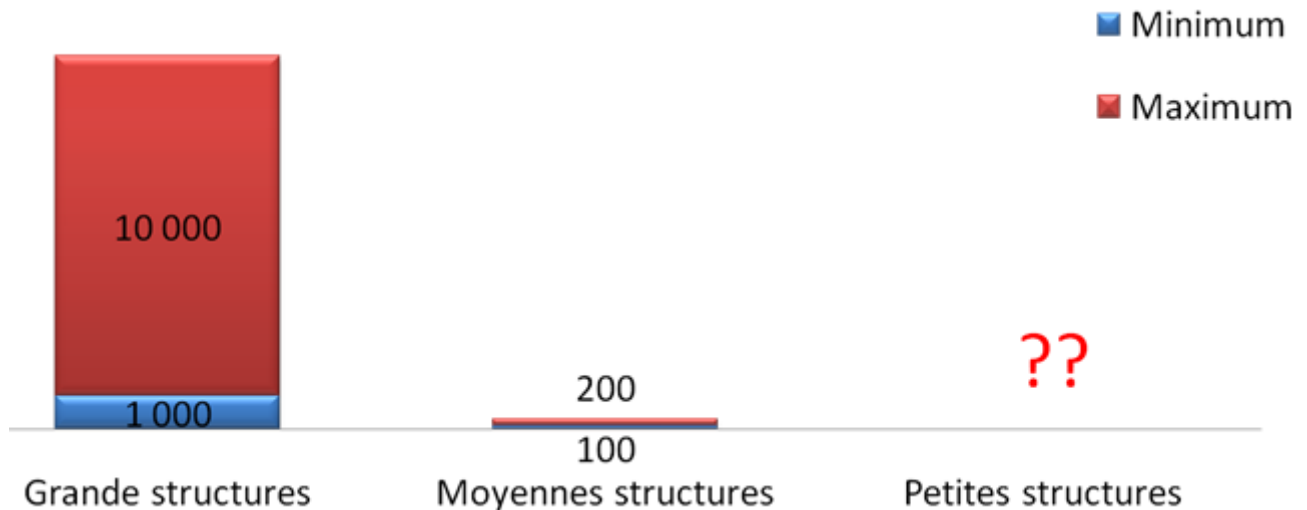


Figure 24 L'estimation de la charge restante en fonction de la taille de la structure

Les estimations du reste à consommer varient très largement du fait, sans doute, des différences importantes dans la qualité des outils de gestion (source des informations) et dans la qualité des procédures et contrôles déjà documentés... Ces différences induisent nécessairement des travaux d'une importance et d'une complexité variable...

Notons l'absence quasi systématique d'informations en provenance des petites structures sur ce point (bien que majoritaires dans les réponses à notre étude !). Elles sont bien en peine de se projeter sur l'importance des travaux à entreprendre d'un point de vue quantitatif. Mais certaines, par les commentaires apportés sur les questionnaires, ne doutent pas de l'importance de ces travaux !

i) La prise en compte de Solvabilité II dans la conception et la tarification des produits

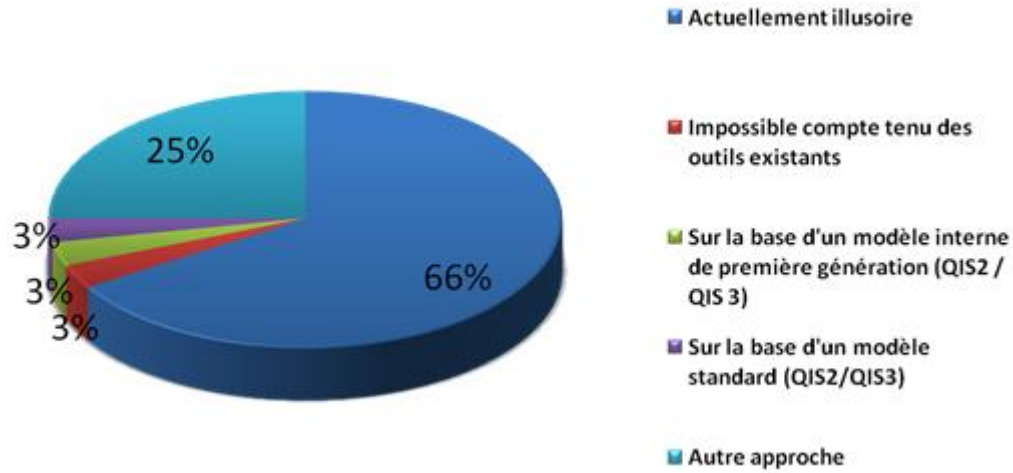


Figure 25 Solvabilité II dans la conception et tarification actuelle des produits

La majorité des structures interrogées s'accordent à dire qu'il serait illusoire voir impossible de prendre en compte Solvabilité II dans la conception et la tarification actuelle des produits.

En effet, la majorité des structures sont soit en cours de réflexion sur le sujet soit en train de faire évoluer leurs outils, elles ne peuvent donc, pas tenir compte de Solvabilité 2 pour le moment.

j) Impact de Solvabilité 2 sur le marketing mix

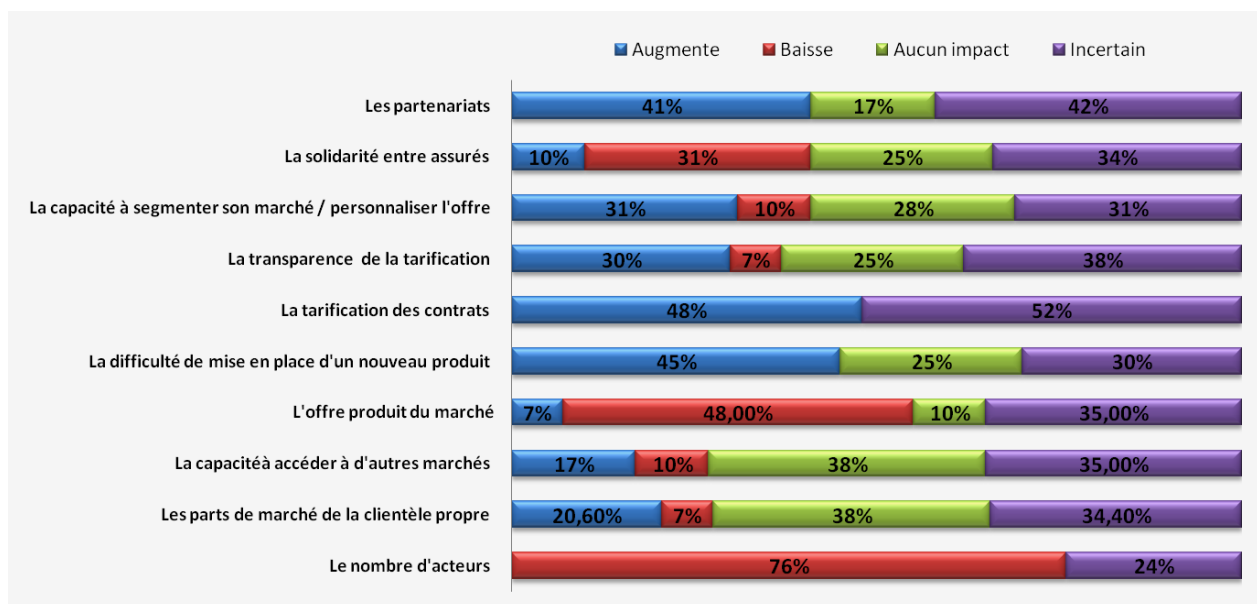


Figure 26 Impact de solvabilité II dans le marketing Mix

Un certain nombre de convictions fortes se détachent :

- La diminution du nombre des acteurs et l'augmentation des partenariats
- La diminution de l'offre produit du marché (contradictoire avec la personnalisation de l'offre en augmentation ?),
- L'augmentation de la tarification des contrats,
- L'augmentation de la difficulté de mise en place de nouveaux produits

Des incertitudes (des inquiétudes ?) se font jour sur :

- La solidarité entre assurés,
- La personnalisation de l'offre et la segmentation du marché
- La transparence de la tarification

k) La mise en place du dispositif de contrôle interne

A la question :

Votre modèle de contrôle interne répond-il aux exigences de Solvabilité II ? nous avons obtenu les résultats suivants :

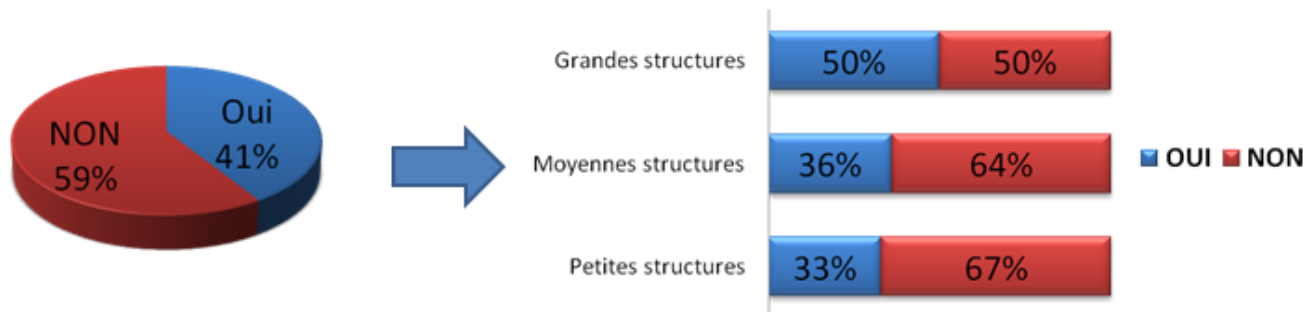


Figure 27 Etat de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne diffère d'une structure à l'autre. En effet, les sociétés d'assurances sont plus en avance sur le sujet. La quasi-totalité des sociétés d'assurance interrogées ont déjà mis en place un dispositif de contrôle interne ou sont en train de le mettre en place.

Les mutuelles et les institutions de prévoyances sont très en retard sur le sujet. 50% des mutuelles et 25% des institutions de prévoyance déclarent ne pas avoir mis en place un dispositif Interne.

La majorité des structures participant à l'étude déclarent que leurs modèles de contrôle interne ne répondent pas aux exigences de Solvabilité II.

() D'entre elles sont en cours de réflexion sur le sujet. () Sont en train de mettre en place un modèle mais rencontre le plus souvent des problèmes de données

1) Le niveau de concertation entre les assureurs

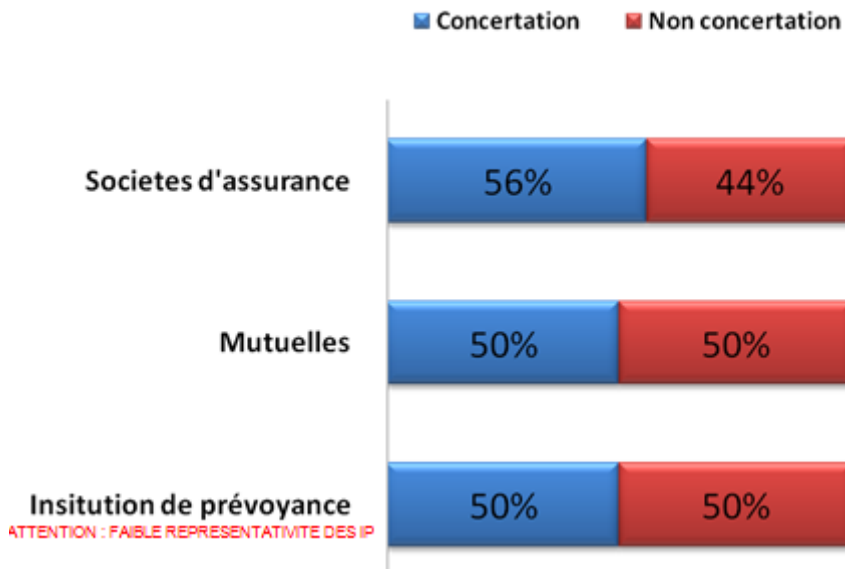


Figure 28 Le niveau de concertation entre les assureurs pour le développement d'un modèle de contrôle selon la branche

Pour la mise en place d'un modèle de contrôle, la majorité des structures ont préféré se concerter. En particulier les sociétés d'assurance et les mutuelles.

Plusieurs colloques et séminaires ont été organisés pour permettre aux structures de débattre sur la mise en place d'un modèle de contrôle

Mais l'objectif principal de ces rencontres est d'identifier les inconvénients et les difficultés de la mise en place de ces modèles surtout pour les petites et moyennes structures (en particulier pour les mutuelles santé)

m) La mise en place de système de mesure et de maitrise des risques

A la question :

Avez-vous mis en place des systèmes pour mesurer et maitriser les risques aux cas ils se matérialiseraient ? Nous avons obtenu les résultats suivants :

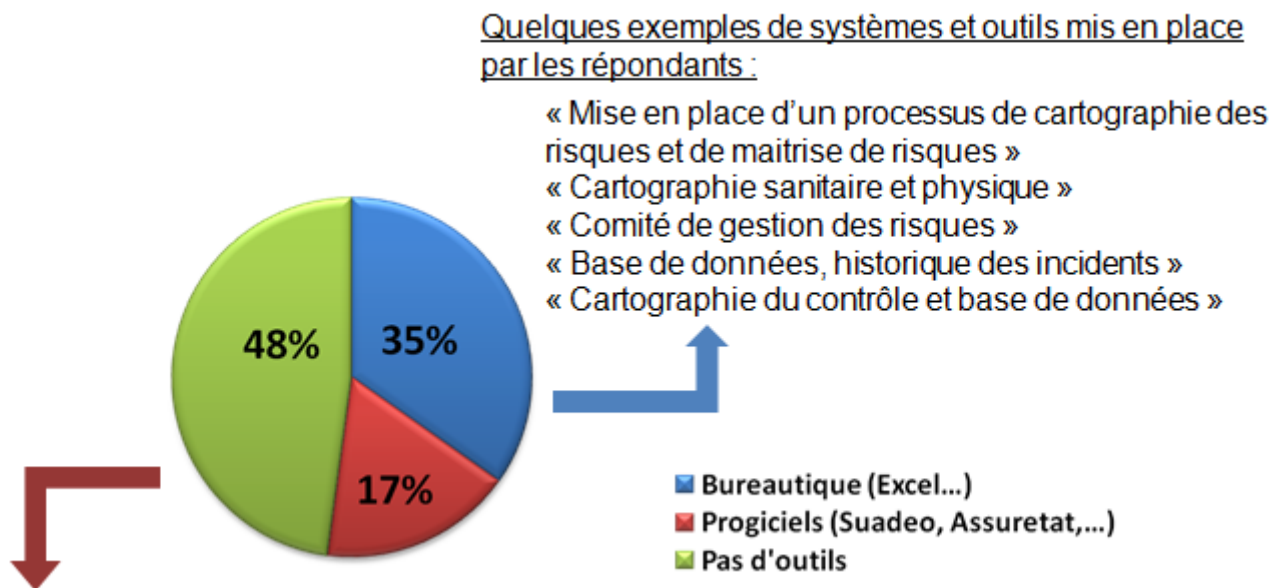


Figure 29 Etat de la mise en place de système de Maitrise du risque

48% des structures répondant à ces questions n'ont pas de systèmes de prévention des risques. Ceci démontre une mauvaise préparation des assureurs en particulier les mutuelles.

4) La réponse progicielle du marché

Plusieurs éditeurs sont présents sur le marché de l'assurance : Business Object, Cognos, CSC, IBM, ITN, Microsoft, Oracle, Sas, Soltim, SUADEO, ...

Les éditeurs suivants ont acceptés l'exercice proposé et nous les en remercions vivement : *COGNOS, CSC, ITN, SAS, SOLTIM, SUADEO.*

Business Object et IBM, par principe, ne répondent pas aux questionnaires. Mais un certain nombre d'informations nous ont été communiquées oralement par BO.

Après « mûre réflexion », Microsoft et Oracle n'ont pas souhaité répondre au questionnaire...

a) Analyse des réponses des éditeurs participants à l'étude

Soltim, comme les autres grands éditeurs, « s'arrête » à une couche dataware avec un premier niveau de reporting analytique. Cependant, leur intérêt pour le Décisionnel est réel mais le développement d'une offre spécifique (inexistante à ce jour) passera par des partenariats avec des structures existantes, à l'échéance de la mise en œuvre de SII :

« Devant l'importance des travaux liés à la mise en œuvre de Solvency II, nous menons une réflexion pour permettre à nos clients de disposer d'outils performants de pilotage pour toutes les facettes de leur activité. L'enrichissement de notre proposition de valeur, au-delà des capacités de Reporting et de Pilotage, passe par un apport de fonctionnalités en terme de modèles d'élaboration budgétaire, de simulations et de prévisions qui est au cœur de la stratégie d'évolution de notre Solution Décisionnelle. Pour permettre une approche dynamique et globale des risques, on ne peut pas se limiter à la seule valorisation et gestion des données confiées à nos progiciels exclusivement. Cela nous amène tout naturellement à échanger avec d'autres acteurs dans la perspective de proposer une offre globale à l'aune du planning de mise à disposition des règles détaillées planifiées en 2008. » (Communiqué de SOLTIM)

SAS quand à lui, au-delà de son utilisation reconnue et largement diffusé en tant qu'outil de travail des DAF et des Directions Techniques, dispose d'une unique référence française utilisant ses outils sur le domaine du Décisionnel dans le secteur de l'Assurance. Le développement d'outils adaptés à la problématique SII est « en cours ».

Seul SUADEO semble à ce jour disposer d'une offre métier de pilotage et une base décisionnelle installée importante avec plus de 30 références !

b) Analyse : Accès stockage et valorisation de l'information

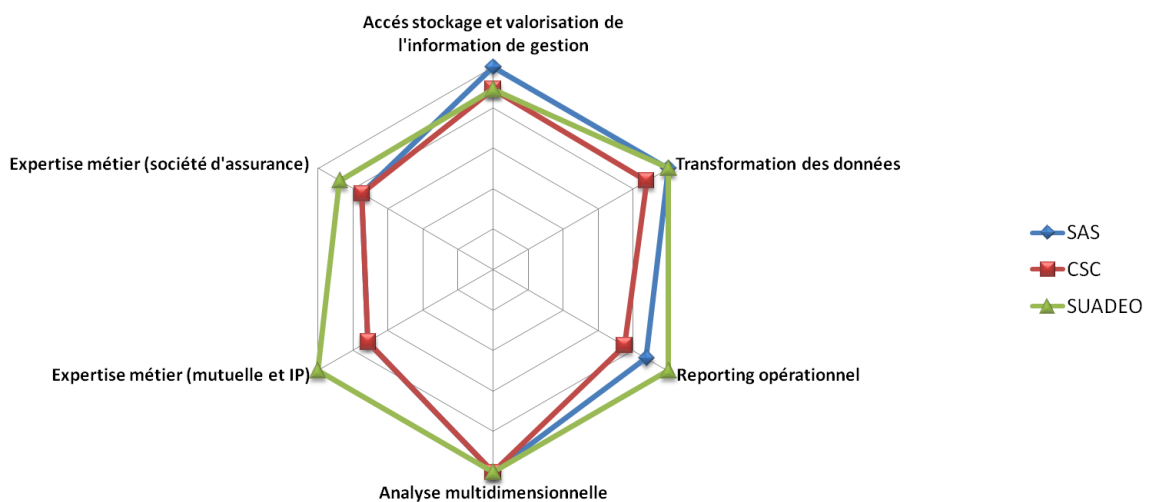


Figure 30 Accès stockage et valorisation de l'information

Les données de gestion sont indispensables dans la prise de décision des structures. Pour l'évaluation des progiciels, il est nécessaire d'analyser la technologie qu'ils intègrent mais aussi la valeur ajoutée qu'ils apportent au client (en terme d'expertise métier).

Les trois outils benchmarkés semblent se valoir, avec un avantage à SUADEO du fait de sa plus grande orientation métier.

c) Analyse : Pilotage stratégique et opérationnel

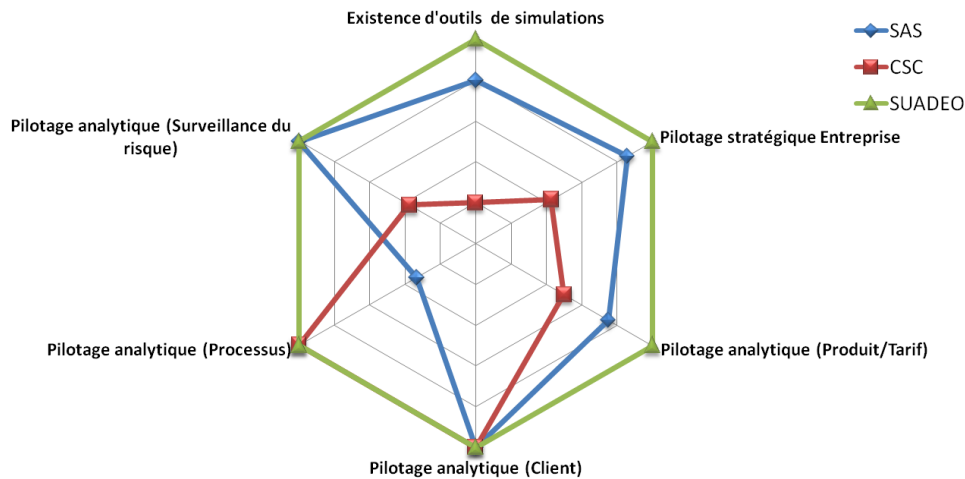


Figure 31 Pilotage stratégique et opérationnel

L'outil décisionnel doit permettre aux décideurs d'identifier et de répondre à leurs problématiques.

La mise à disposition de modèles de données permettant la simulation de ces problématiques en temps réel est indispensable.

Très clairement, sur les problématiques décisionnelles pures, SUADEO est loin devant ses concurrents mais peut être pas pour longtemps.

VI. Conclusion : bilan et ouverture

Suite aux résultats de l'étude, il apparait clairement que seules les grandes structures et quelques moyennes commencent à se préparer à accueillir Solvabilité II. Le travail qui reste à accomplir reste considérable, ceci malgré les chantiers déjà engagés. Les petites structures quant à elles restent complètement à la ramasse. Certaines d'entre elles commencent à disparaître au profit des grandes et des moyennes qui en profitent pour accroître leur parc.

Ce Stage ma permis de voir l'importance de la charge de travail qui reste à abattre avant l'arrivée de Solvabilité II. Et les perspectives de carrières qui s'offrent à moi.

Au-delà des connaissances techniques et professionnelles, ce stage m'a permis de faire un vrai travail sur moi-même. En effet, j'ai pu acquérir la maturité, la maîtrise de soie et la capacité de convaincre un éventuel interlocuteur à adhérer à mes idées. il m'a permis d'acquérir l'assurance nécessaire pour attaquer sereinement le monde du travail.

En effectuant ce stage j'ai atteint mon objectif premier trouvé un plan de carrière.

VII. Bibliographie

Sites internet

www.ccamp.fr

www.ffsa.fr

www.ctip.fr

www.ceiops.org

www.largus-de-lassurance.fr

www.sas.fr

www.microsoft.fr

www.csc.fr

www.decisio.fr

Ouvrages

PETAUTON P. (2000) *théorie et pratique de l'assurance vie*- 2^{ème}éd. Dunod.

TOSETTI A, BEHAR M, FROMENTEAU. (2002) *Assurance, Comptabilité, réglementation, actuariat* 2^{ème} éd. Economica.

Articles

Séverine Sollier,(2007), *Solvency2 mobilise les assureurs*, La Tribune

VIII. Annexes

-Questionnaire éditeur

-Questionnaire Participants

-Article du 12 octobre 2007